

# Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD)

## Avis relatif à un système alimentaire durable

- Demandé par le Ministre du Climat et de l'Energie, M. Magnette, dans une lettre datée du 28 octobre 2008
- Préparé par le groupe de travail ad hoc système alimentaire durable
- Approuvé par l'assemblée générale du 26 mars 2010 (voir annexe 1)
- La langue originale de cet avis est le français

### Contenu

Contenu .....	1
Lignes de force de l'avis .....	2
1. Introduction: contexte et structure de l'avis.....	5
2. Un système alimentaire sous pression .....	6
3. Définition d'un système alimentaire durable .....	8
Le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire .....	9
Ne pas avoir d'effets néfastes sur la production durable de pays tiers.....	10
Ne pas entraîner l'importation de produits qui ne sont pas suffisamment durables .....	10
Droit des travailleurs et respect des Conventions sociales et des normes internationales de l'OIT .....	10
Utiliser durablement les trois dimensions du Développement Durable .....	10
Intégrer les enjeux environnementaux .....	11
Revenu décent.....	12
Un prix correct et accessible.....	12
Pas d'abus de position dominante entre les différents maillons de la chaîne .....	13
L'engagement de tous les acteurs .....	13
Des aliments sains en suffisance et un régime alimentaire équilibré .....	13
Respect de la spécificité culturelle.....	14
4. Politique actuelle et initiatives en Belgique (inventaire) .....	15
5. Propositions politiques .....	15
Une vision à long terme est indispensable .....	15
Une transition vers un système alimentaire durable.....	15
Une politique cohérente est indispensable .....	15
Vers un modèle agricole et piscicole universel durable .....	16
Les droits des travailleurs et un revenu décent .....	19
Des relations équilibrées entre les maillons de la chaîne sont indispensables.....	20
Un prix correct est indispensable .....	21
Des études et recherches complémentaires sont nécessaires.....	21
Améliorer et soutenir les concepts actuels.....	23
Promouvoir les circuits courts et un raccourcissement des chaînes .....	23
Soutien des produits saisonniers.....	23
Soutenir et évaluer les produits biologiques .....	24
Soutenir et évaluer les produits de la culture intégrée .....	24
Soutenir toutes les formes de commerce durable.....	24
Promouvoir une alimentation saine et équilibrée.....	26
Accès à l'information et sensibilisation .....	27
Augmenter l'offre .....	29
Conservation : emballage et gaspillage.....	29
6. Etude de cas : l'huile de palme.....	30
Annexe 1 : Inventaire des actions et initiatives existantes .....	32
Annexe 2 : Aperçu des conventions sociales internationales .....	36
Annexe 3: Tableau sur la consommation alimentaire (enquête 2004).....	43
Annexe 4. Membres de l'AG ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis .....	44
Annexe 5. Réunions de préparation de cet avis.....	44
Annexe 6. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis.....	44

## **Lignes de force de l'avis**

- [a] L'actuel système alimentaire se heurte tout au long de la chaîne à des limites économiques, sociales et environnementales. Le mode selon lequel nous produisons, transformons et finalement consommons des aliments doit être adapté dans l'optique d'une transition vers un système alimentaire plus durable.
- [b] Le Ministre demande au CFDD:
- d'établir une définition d'un système alimentaire durable;
  - d'indiquer les domaines dans lesquels des recherches complémentaires sont nécessaires;
  - de formuler des propositions de mesures à prendre au niveau fédéral;
  - de dresser un inventaire des mesures existantes dans notre pays à tous les niveaux.
- [c] Dans cet avis, le CFDD n'aborde pas la problématique des protéines qui est pourtant considérée comme un enjeu important par tous les membres. Le Conseil considère qu'il serait utile d'approfondir cette question et d'y consacrer un débat spécifique (tant sur l'importation de protéines végétales que sur la production et la consommation de protéines animales). Le Conseil s'engage à rendre un avis sur le sujet d'ici mi-2010.

### ***Définition***

- [d] Un système alimentaire durable garantit le droit à l'alimentation, respecte le principe de la souveraineté alimentaire, permet à tous, partout dans le monde, de disposer d'une alimentation saine et suffisante à un prix accessible, et veille à ce que le prix final d'un produit reflète non seulement l'ensemble des coûts de production, mais qu'il internalise aussi tous les coûts externes sociaux et environnementaux. Il utilise les matières premières et les ressources (en ce compris le travail et les ressources naturelles telles que les sols, l'eau et la biodiversité) "*at their rate of recovery*" et respecte les différentes facettes de la culture alimentaire. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire et les autorités doivent contribuer à réaliser un tel système alimentaire durable.

### ***Recherche***

- [e] Le conseil recommande des recherches complémentaires dans les domaines suivants, en vue de favoriser un système alimentaire plus durable:
- recherche de stratégies réalisables permettant d'accroître la durabilité des systèmes agricole et alimentaire ([79]) ;
  - recherche de données correctes sur l'impact du système alimentaire, entre autres par un suivi et une actualisation de l'enquête sur l'alimentation datant de 2004 ([79] – [80]) ;
  - en matière d'évaluation, affinement et développement des informations existantes relatives à la durabilité ([81]) pour arriver idéalement à long terme à une méthode et/ou un instrument unique au niveau européen ([82] – [83]) ;
  - recherches relatives à la transition indispensable de notre système alimentaire, et à l'accompagnement et au financement de celui-ci ([85]) ;
  - recherches relatives à la nature du gaspillage: qui gaspille, quoi, où, quand, en quelle quantité ([86]).

### ***Mesures fédérales***

- [f] Le CFDD formule en consensus les propositions politiques suivantes au niveau fédéral:

#### **Une vision à long terme et une transition vers un système alimentaire durable**

- [g] Le CFDD plaide pour le développement d'une vision à long terme concernant la réalisation d'un système alimentaire durable ([48]). Il demande la mise en place d'une plateforme nationale transversale afin d'accompagner la transition vers un système alimentaire durable ([49] – [50]).

### Une politique cohérente est indispensable

- [h] Le CFDD demande une prise en compte intégrée de la vision à long terme dans la politique afin d'assurer la cohérence ([51] – [52]).
- [i] En outre, il y a lieu que le cadre réglementaire soit mieux adapté aux petites structures ([53]).
- [j] Dans le cadre européen et international les autorités publiques peuvent prendre des initiatives prévoyant le soutien nécessaire aux entreprises. Tant au niveau européen qu'au niveau international il y a lieu de stimuler une plus grande cohérence et l'élaboration de mesures visant un système alimentaire durable universel ([54]).
- [k] Le principe du droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire et les droits sociaux des producteurs alimentaires et des ouvriers actifs dans le secteur doivent être confirmés ([55]).

### Vers un modèle agricole et piscicole universel durable

- [l] Le CFDD demande la mise en place d'un modèle agricole et piscicole universel durable ([56] – [59]), une plus grande durabilité de la PAC (Politique Agricole Commune de l'UE) et la stimulation d'une pêche plus durable ([64] – [65]).
- [m] Via la coopération au développement, l'agriculture familiale doit être soutenue dans les pays en voie de développement. Le CFDD demande que 15% de l'aide au développement belge soit effectivement affecté à l'agriculture conformément aux décisions prises antérieurement ([60]).

### Un revenu décent

- [n] Un système alimentaire durable garantit que les travailleurs, les producteurs et les autres acteurs de l'ensemble de la chaîne de production touchent un revenu décent qui leur permet une vie décente et leur garantit des conditions de travail décentes.

### Les droits des travailleurs

- [o] Le conseil plaide pour un renforcement des moyens accordés au point de contact national de l'OCDE pour l'application des directives de l'OCDE à l'égard des entreprises multinationales ([70]).

### Des relations équilibrées entre les maillons de la chaîne et un prix correct sont indispensables

- [p] Le CFDD demande de soutenir la mise en œuvre des conclusions de la communication de la Commission UE *A better functioning food supply chain in Europe* ([71]).
- [q] En outre, une politique permettant une meilleure mise en concordance entre l'offre et la demande est nécessaire ([72]) et des initiatives visant une plus grande transparence dans la formation du prix méritent d'être soutenues, ainsi qu'une répartition correcte de la valeur ajoutée dans la chaîne ([73]).
- [r] Le conseil est aussi d'avis que des mesures complémentaires permettant de réguler le marché, comme la gestion de l'offre, les accords interprofessionnels, la gestion de l'offre orientée par le marché, et la gestion stratégique des stocks, et autres, devraient pouvoir être mises en œuvre en vue d'éviter les variations extrêmes de prix ([77]).

### Améliorer et soutenir les concepts actuels

- [s] Bien que le CFDD soit d'avis qu'aucun des concepts existants ne peut assurer une garantie intégrale en matière de durabilité, le CFDD demande de déjà les appliquer et de simultanément évaluer et affiner chacun d'entre eux ([87]) :
  - circuits courts et raccourcissement de la chaîne ([88] – [90]) ;

- produits saisonniers ([91]) ;
- produits biologiques ([92]) ;
- culture intégrée ([93] – [94]).

[t] Il demande aussi la promotion d'une alimentation saine et équilibrée ([102]).

#### Accès à l'information et sensibilisation

[u] Le CFDD est d'avis que les charges administratives qui découlent de l'échange d'information sur les produits doivent être réduites et qu'il faut faire de la sensibilisation via des canaux d'information adaptés ([105]). En outre, il est également nécessaire de familiariser les jeunes avec une alimentation plus durable ([109]).

[v] Le conseil demande de réunir les différents acteurs afin d'élaborer un calendrier saisonnier, unique, des légumes et des fruits frais ([110]). D'autre part, les guides-conseil pour l'achat de poissons qui existent actuellement doivent être davantage combinés et développés en concertation avec les acteurs concernés ([112]). Ensuite, une évaluation dans les 2 ans de la réglementation européenne relative aux allégations environnementales et/ou sanitaires en rapport avec les produits, est nécessaire ([113]).

#### Augmenter l'offre

[w] Le CFDD plaide pour une augmentation systémique de l'offre de produits provenant de systèmes alimentaires durables par un appui financier ou technique ([114]). Il demande après une évaluation, l'extension des projets pilotes par lesquels des produits durables sont proposés dans les restaurants publics et scolaires et un budget suffisant à cet effet ([115]).

[x] Concrètement, les autorités peuvent demander à leurs fournisseurs de souscrire à des normes de durabilité et de les appliquer dans leur chaîne de production ([116]). Elles peuvent aussi encourager des initiatives de *choice editing* dans la chaîne, les soutenir et éventuellement les accompagner ([117]).

[y] Les contrats conclus par les autorités ne constituent pas le seul axe suivant lequel les changements doivent s'opérer. Le CFDD demande que l'autorité publique, en tant que garante de l'intérêt général, stimule un système alimentaire plus durable et évalue l'intérêt de développer un cadre réglementaire pour assurer cet objectif ([118]).

#### Conservation, emballage et gaspillage

[z] Le CFDD demande de poursuivre les efforts obtenus en matière de collecte sélective et de recyclage d'emballages, et de s'intéresser, de manière appropriée, aux opérateurs qui échappent au système ([119]). Ensuite, la conversion du secteur vers des systèmes énergétiques plus efficaces, doit être accélérée ([120]). Enfin, les initiatives visant à sensibiliser les consommateurs à la problématique du gaspillage doivent être maintenues ([121]).

#### Autres (absence d'accord au sein du CFDD)

[aa] Les membres du CFDD n'ont pas obtenu de consensus sur les questions suivantes:

- les produits ayant un impact potentiellement néfaste pour la santé, tels que certains additifs, le sirop de glucose, les perturbateurs endocriniens, les acides gras trans ([43]-[44]) ;
- la nécessité de devenir moins dépendants des biocides et pesticides, et de diminuer l'impact négatif de leur usage ([62]-[63]) ;
- l'instauration de mécanismes de régulation qui contraignent à respecter les droits fondamentaux des travailleurs, l'imposition de critères relatifs à la transparence et la traçabilité sociale dans l'ensemble de la chaîne et l'instauration d'une obligation légale à cet égard, et la subordination des politiques commerciales et d'investissement au respect des normes internationales du travail ([66] – [69]) ;

- la mise en avant du commerce équitable comme *best practice* en matière de produits commerciaux durables ([95] – [101]) ;
- l'élaboration d'une législation visant à protéger les jeunes contre les effets de la publicité, y compris en dehors du cadre scolaire ([106] – [108]) ;
- l'utilisation de l'huile de palme ([122] – [124]).

### **Inventaire**

[bb] Enfin, l'annexe 1 de cet avis fournit un inventaire des mesures existantes, à tous les niveaux, qui sont en rapport avec un système alimentaire durable.

## **1. Introduction: contexte et structure de l'avis**

- [1] La manière dont nous nous organisons en tant que société, ainsi que notre manière de produire, de transformer, de distribuer et de consommer, ont un impact important sur le développement durable, non seulement en Belgique, mais partout dans le monde. Notre système alimentaire – depuis la production en passant par la distribution jusqu'à la consommation ou la transformation – constitue à cet égard un élément substantiel. En outre, l'activité humaine qui consiste à s'alimenter n'est pas une occupation banale. Elle permet de procurer à notre corps les substances nutritives nécessaires pour son bon fonctionnement et pour rester en bonne santé. En dehors de cela, se nourrir est aussi une activité sociale très liée à la culture des peuples. C'est donc une activité humaine qui doit bénéficier de tout l'intérêt qu'elle mérite.
- [2] Durant le Printemps de l'Environnement, en 2008, un groupe de travail s'est consacré à la problématique de l'alimentation durable, sans arriver à un consensus en ce qui concerne le contenu de ce que devrait être un système alimentaire durable. En conséquence, le ministre de l'Energie et du Climat, Paul Magnette, a demandé au CFDD de poursuivre la discussion, sur base des résultats obtenus par ce groupe de travail lors du Printemps de l'Environnement.
- [3] Concrètement, le ministre demande au CFDD:
- d'établir une définition d'un système alimentaire durable ;
  - d'énumérer les domaines dans lesquels des études et recherches complémentaires sont nécessaires pour aboutir à un système alimentaire durable;
  - de formuler des propositions de mesures à prendre au niveau fédéral;
  - de dresser un inventaire des mesures existantes à tous les niveaux.
- [4] C'est pourquoi le CFDD aborde dans le présent projet d'avis les éléments suivants:
- description brève et générale de l'actuel système alimentaire, et de son impact sur le développement durable;
  - définition d'un système alimentaire durable, dans laquelle le CFDD précise chacun des différents aspects de cette définition;
  - nécessité de développer une vision à long terme relative à un système alimentaire durable;
  - propositions de mesures politiques;
  - inventaire reprenant des initiatives existantes.
- [5] L'avis ne portera pas, par contre, sur la question des protéines, qui est pourtant considérée comme un enjeu important par tous les membres du Conseil. Tant la question de l'importation de protéines végétales que la question de la production et de la consommation de protéines animales méritent en effet d'être abordées en profondeur et de faire l'objet d'un débat spécifique. C'est pourquoi le Conseil s'engage à poursuivre ses réflexions sur cette thématique spécifique et à rendre un avis sur le sujet d'ici mi-2010.
- [6] Vu la complexité des questions et la manifeste interaction entre les différents points repris dans cet avis, celui-ci doit toujours être pris en considération dans sa totalité.

## 2. Un système alimentaire sous pression

- [7] Pour l'élaboration de la présente brève description générale du système alimentaire actuel, le CFDD se base sur les auditions organisées par le groupe de travail ad hoc 'système alimentaire durable', qui ont eu lieu au cours des mois de juin à septembre 2009, et sur les discussions des membres du groupe de travail qui en ont découlé.
- [8] Le système alimentaire se compose de la consommation et de la production des denrées alimentaires ainsi que de toutes les pressions positives et négatives que ces activités exercent sur l'homme, l'économie et l'environnement. Cela englobe l'ensemble de la chaîne depuis la production agricole, en passant par le commerce, la fabrication de denrées alimentaires et la distribution, jusqu'à la consommation des aliments. Précisons à cet égard que le système alimentaire s'est considérablement modifié au cours des cinquante dernières années.<sup>1</sup>
- [9] Après la seconde guerre mondiale, l'Europe a eu pour objectif de garantir son propre approvisionnement alimentaire. C'est à cette fin qu'a été développée la PAC (Politique Agricole Commune), qui a fortement influencé l'agriculture européenne. La PAC et ses modifications successives ont conduit à une augmentation de la productivité par travailleur et par unité de surface ou par unité de bétail, et à une importante évolution des méthodes et des techniques employées pour la production des aliments. Cela a permis de mieux garantir la sécurité alimentaire, et de faire disparaître le spectre de la famine. Mais cet accroissement de productivité a également eu pour effet que le nombre d'entreprises agricoles familiales<sup>2</sup> a chuté et continue de chuter. En Belgique, entre 2000 et 2007, le nombre d'exploitations est passé de 61.700 à 48.000 et le nombre d'agriculteurs familiaux de 63.000 à 52.100 ETP.<sup>3</sup>
- La pression exercée sur les facteurs environnementaux a d'autre part également fortement augmenté du fait de l'intensification des pratiques agricoles : l'utilisation d'engrais et de pesticides a un impact important sur la biodiversité, la qualité de l'eau et la qualité des sols. Une prise de conscience a eu lieu au niveau européen et certaines directives et règlements prennent en compte une partie de ces impacts.
- [10] Du côté de la demande des consommateurs, on observe par ailleurs une considérable diminution de la part de leur budget qui est allouée à l'alimentation. En outre, les habitudes alimentaires ont changé, et le temps passé à préparer les repas a été fortement réduit au cours des dernières années. Pour certaines personnes, se nourrir suffisamment et sainement devient une mission difficile.
- [11] Le système alimentaire se situe donc clairement à la croisée des préoccupations économiques, sociales et environnementales. La production, la transformation, la distribution et la consommation de nos aliments ont donc toutes un impact sur ces trois dimensions. La question de la durabilité du système est par conséquent une problématique de développement durable par excellence.
- [12] Même si la chaîne alimentaire constitue, tant en Belgique qu'en Europe et dans le reste du monde, un ensemble complexe d'activités, de processus de production et de produits<sup>4</sup>, le présent avis du CFDD se limite au système alimentaire en Belgique et aux incidences de la production et la consommation sur des pays tiers, à savoir les pays en voie de développement. Les flux existants – de la production, en passant par la transformation et la distribution, jusqu'à la consommation finale – sont complexes. Le

---

<sup>1</sup> Cette analyse a été présentée dans le 4<sup>e</sup> Rapport fédéral sur le développement durable – *Accélérer la transition vers un développement durable* (Bureau fédéral du Plan – Task Force DD, 2007).

[http://www.plan.be/admin/uploaded/200802181632170.rapport2007\\_fr.pdf](http://www.plan.be/admin/uploaded/200802181632170.rapport2007_fr.pdf)

<sup>2</sup> Une exploitation de type familial se définit comme une structure agricole dans laquelle le chef d'exploitation et sa famille sont indépendants économiquement, prennent les décisions, contrôlent la gestion et fournissent l'essentiel du travail et du capital.

<sup>3</sup> Source : emplois [http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2008/table\\_en/en351.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2008/table_en/en351.htm), structures :

[http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2008/table\\_en/en354.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/agrista/2008/table_en/en354.htm)

<sup>4</sup> Audition de Luc Ogiers (SPF Economie) au secrétariat du CFDD.

chemin qui va du produit jusqu'au consommateur final peut être long et se dérouler de différentes manières. L'agriculture et la pêche se trouvent au début de la chaîne, du côté de la production, ainsi qu'une partie de l'industrie alimentaire. Ces secteurs produisent des matières premières végétales et animales pour la chaîne. Les maillons suivants de la chaîne sont les secteurs qui assurent le commerce, la transformation et la distribution de nos aliments. Ensuite, les aliments arrivent chez le consommateur final. Enfin, tous les maillons de la chaîne (production, commerce, transformation, consommation) engendrent des flux secondaires et des produits dérivés, et nécessitent un apport de ressources telles que l'énergie et l'eau. Les flux secondaires et produits dérivés sont souvent réutilisés dans la chaîne. Il y a notamment un recyclage intensif dans la production primaire sous forme de matières premières comme engrais, aliments pour bétail et pour la production d'énergie.

- [13] L'importance économique du secteur est très grande. En Belgique, par exemple, une multitude d'entreprises et de travailleurs sont concernés par le système.<sup>5</sup> De plus, la globalisation et le commerce international sont un fait établi au sein du système alimentaire. En Belgique aussi on importe et on exporte beaucoup de produits (le cas échéant après transformation). Néanmoins, il faut souligner que seulement 10% en moyenne des matières premières alimentaires qui sont produites dans le monde sont commercialisées internationalement.<sup>6</sup>
- [14] Cet actuel système alimentaire international a besoin, d'urgence, de plus de durabilité. Il se heurte, tout au long de la chaîne, à des limites économiques, environnementales et sociales, tant au niveau belge qu'au niveau européen ou international. Ainsi, des ressources existantes (p.ex. des réserves de poissons) sont souvent exploitées de manière non durable<sup>7</sup> ; certains maillons de la chaîne alimentaire ne reçoivent pas un revenu décent ; au niveau mondial, les externalités ne sont généralement pas prises en compte dans le prix final ; la production actuelle et future et la consommation d'aliments affectent lourdement, partout dans le monde, les principaux écosystèmes mondiaux, le climat et les ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) ; la production et la consommation actuelles causent, partout dans le monde, une modification de l'utilisation des terres ; les conditions de travail ne sont pas partout dans le monde conformes aux conventions internationales<sup>8</sup> ; et plus d'un milliard d'êtres humains ont un accès trop limité à une alimentation suffisante et saine<sup>9</sup> ou ils ont un régime alimentaire non durable. Des facteurs externes, tels que le changement climatique et la croissance de la population mondiale, font également pression sur le système alimentaire. Par ailleurs, la disparition de certains mécanismes de régulation permettant de mieux faire concorder l'offre et la demande ou permettant de protéger sa propre production plus durable, peuvent accentuer la pauvreté dans d'autres parties du monde et contrarier les initiatives mises en oeuvre par certains producteurs ou certains maillons de la chaîne alimentaire pour augmenter la durabilité. Il est dès lors important d'empêcher que les mesures positives prises dans une région déterminée,

<sup>5</sup> Audition de Luc Ogiers (SPF Economie) au secrétariat du CFDD: au total, la Belgique compte entre 122.728 et 461.040 opérateurs et travailleurs. Source: Eurostat. Le chiffre d'affaires du top dix des secteurs de l'industrie alimentaire belge s'élève à plus de 31 milliards d'euros. Task Force du Bureau fédéral du Plan, Quatrième Rapport fédéral, p 164: « *En Belgique l'industrie alimentaire représente un secteur important qui représentait en 2004 13,5 % de la valeur ajoutée et 15,2 % du volume de l'emploi de l'ensemble de l'industrie de transformation.* ».

<sup>6</sup> L'agriculture – talon d'Achille de la mondialisation, J. Berthelot.

<sup>7</sup> La FAO constate dans le dernier rapport concernant la situation des réserves de poissons que le secteur est arrivé à la limite de ses possibilités. Une équipe internationale de scientifiques a publié dans la revue Science sa constatation par extrapolation que d'ici 2050 les poissons auront disparu des océans.

<sup>8</sup> Bureau International du Travail, Réduire le déficit de travail décent : un défi mondial, 89e session, juin 2001, <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/ilc/ilc89/rep-i-a.htm>. Bureau International du Travail, Cadre stratégique pour la période examen préliminaire des propositions de programme et de budget pour 2002-03, Intégration du travail décent, <http://www.ilo.org/public/french/standards/reim/gb/docs/gb279/pdf/pfa-6.pdf>. Rapport général de la Commission de la Conférence de l'application des Conventions et Recommandations, 2009, <http://www.ilo.org/ilolex/french/conf2009F.htm>. Bureau International du Travail, Rapport du Comité de la liberté syndicale, juin 2009, [http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms\\_108491.pdf?bcsi\\_scan\\_A7D3C9DB954AE049=0&bcsi\\_scan\\_filename=wcms\\_108491.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_108491.pdf?bcsi_scan_A7D3C9DB954AE049=0&bcsi_scan_filename=wcms_108491.pdf). Confédération Syndicale Internationale, Rapport annuel de violation des droits syndicaux, 2009, <http://survey09.ituc-csi.org/survey.php?IDContinent=0&Lang=FR>. Travaux de la campagne travail décent en Belgique, <http://www.travaildecent.be/>.

<sup>9</sup> Actuellement, au niveau mondial, plus d'un milliard d'humains, dont les trois-quarts sont des paysans, ont faim. En Belgique, une famille dépense en moyenne 13% de son budget à l'alimentation. Pour les familles dont les revenus sont plus modestes, cette part est largement supérieure, ce qui fait qu'elles ont du mal à consommer des aliments de qualité.

entraînent la délocalisation de cette production vers d'autres régions du monde où une moindre attention est accordée aux modes de production durables.

- [15] Une transition vers un système alimentaire plus durable est urgente. La manière dont les aliments sont produits, transformés et consommés, doit être analysée, évaluée sous de nouveaux angles et elle doit évoluer. La réalisation de cette transition demande un effort de la part de tous les acteurs, et implique notamment un changement de notre modèle comportemental et de nos habitudes alimentaires.

### 3. Définition d'un système alimentaire durable

- [16] Avant de pouvoir formuler des propositions politiques pour un système alimentaire durable, le CFDD estime qu'il doit d'abord en donner une définition. Le conseil formule cette définition comme suit:

- [17] « *Un système alimentaire durable garantit le droit à l'alimentation, respecte le principe de la souveraineté alimentaire, permet à tous, partout dans le monde, de disposer d'une nourriture saine et suffisante à un prix accessible, et veille à ce que le prix final d'un produit reflète non seulement l'ensemble des coûts de production, mais qu'il internalise aussi tous les coûts externes sociaux et environnementaux. Il utilise les matières premières et les ressources (en ce compris le travail et les ressources naturelles telles que les sols, l'eau et la biodiversité) à leur niveau de restauration et respecte les différentes facettes de la culture alimentaire. Tous les acteurs de la chaîne alimentaire et les autorités doivent contribuer à réaliser un tel système alimentaire durable.* »

- [18] Le CFDD est donc d'avis qu'un système alimentaire, pour être durable, doit satisfaire à un certain nombre de conditions pouvant être considérées comme des instruments permettant de diriger dans la bonne direction le processus dynamique d'un système en transition. Ces conditions doivent être prises en compte et approchées dans leur ensemble. Selon le conseil, dans ce cadre, un système alimentaire, pour être durable, répond aux conditions suivantes:

- il garantit le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire;
- il ne peut pas avoir d'effets néfastes pour la production durable des pays tiers;
- il n'entraîne pas l'importation de produits qui ne sont pas suffisamment durables;
- il s'inscrit dans un cadre qui respecte au minimum les conventions sociales et les normes fondamentales du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), entre autres les droits de base des travailleurs;
- il utilise de manière durable le capital économique, écologique et humain<sup>10</sup> du développement durable;
- il garantit à tous les travailleurs, les producteurs et les autres acteurs de la chaîne un revenu décent;
- il fournit des aliments à un prix accessible qui reflète non seulement tous les coûts de production, mais également tous les coûts et avantages sociaux et environnementaux externes;
- il instaure des mécanismes qui garantissent qu'il n'y a pas d'abus de position dominante entre les différents maillons de la chaîne ;
- il garantit aux producteurs l'accès aux moyens de production (terres, eau, semences, ...) ;

---

<sup>10</sup> La Task Force DD du Bureau fédéral du Plan retient trois dimensions de développement durable et explique dans son rapport fédéral de 2002 l'utilisation de cette terminologie : « *Le fait que le terme "capital" soit ici mis en rapport avec des valeurs humaines et naturelles, pourrait être offusquant. Mais puisque ce terme désigne à l'origine quelque chose d'essentiel, de fondamental, de primordial, il serait encore plus surprenant qu'il soit uniquement utilisé pour désigner des valeurs économiques de la société. Le changement d'une société à long terme dépend au moins autant de l'état de son capital humain et naturel que de son capital économique.* »  
(<http://www.plan.be/admin/uploaded/200605091448044.OPSDREP03fr.pdf>)

Les membres du conseil soulignent que cette expression doit être entendue de manière théorique en tant que synonyme d'un caractère à la fois essentiel, fondamental ou primordial des trois dimensions du développement durable. Néanmoins, ils précisent que le terme *capital* ne suffit pas pour couvrir les dimensions humaines et écologiques du développement durable.



- il intègre les enjeux environnementaux en respectant les conventions environnementales internationales (climat, biodiversité, désertification, ...), en limitant la contribution au réchauffement climatique, en préservant les ressources naturelles renouvelables (dont la biodiversité), en ne portant pas préjudice au bon fonctionnement des grands écosystèmes mondiaux et en réduisant progressivement le recours aux ressources non renouvelables;
- il doit impliquer tous les acteurs de la chaîne alimentaire et les autorités;
- il assure la production, la transformation et la distribution d'aliments en suffisance et sains;
- il garantit qu'au sein d'un régime alimentaire équilibré, les produits n'aient pas d'impact négatif sur la santé, et que la mise en place de tels régimes alimentaires équilibrés soit une priorité;
- il respecte la spécificité culturelle des aliments auprès des différents groupes de la population.

Ces conditions sont commentées ci-dessous.

### **Le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire**

[19] Le système alimentaire a un grand impact sur le plan social, tant en Belgique qu'ailleurs. Or le système actuel présente manifestement des lacunes lorsqu'il s'agit de garantir le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire. Depuis 2008, le nombre de personnes qui souffrent de la faim dans le monde a de nouveau augmenté jusqu'à plus d'un milliard.<sup>11</sup> Le CFDD retient par conséquent en premier lieu le droit à l'alimentation comme élément constitutif de la définition d'un système alimentaire durable. Quelques éléments de base du droit à l'alimentation sont le respect du droit d'accès à l'alimentation, la protection de cet accès et le renforcement actif de ce droit à l'alimentation. Le droit à l'alimentation est reconnu dans un certain nombre de traités et textes internationaux:

- la déclaration universelle des droits de l'homme (article 25) ;
- l'international *Convention on Economic, Social and Cultural Human Rights* (1966) ;
- le texte du sommet mondial de l'alimentation en 1996 ;
- une série de recommandations d'un comité d'experts relatives aux droits économiques et sociaux (n°12 traite de l'alimentation) ;
- quelques directives volontaires de 2004 qui répondent aux recommandations du comité d'experts.

[20] Les autorités sont donc tenues d'assurer ce droit. Sa mise en place progressive partout dans le monde est attendue. Entre-temps, environ 20 pays ont d'ailleurs déjà intégré ce droit dans leur législation, et le processus est en cours dans un nombre croissant de pays.<sup>12</sup> Par contre, la Belgique ne l'a pas encore fait. En outre, à cet égard, il faut préciser qu'un système alimentaire européen durable doit renforcer l'indépendance alimentaire de l'Union Européenne.

[21] Compte tenu de ce contexte, le CFDD insiste aussi pour que la définition d'un système alimentaire durable soit intégrée dans la notion plus large de souveraineté alimentaire. La souveraineté alimentaire est définie comme le droit de pays et de régions de mener leur propre politique en matière d'agriculture, d'élevage, de pêche, de droit au travail, à l'alimentation et à la possession des terres, afin que cette politique soit en concordance avec leur propre contexte économique, écologique et social. La souveraineté alimentaire se rapporte aussi bien au droit à l'alimentation, qu'au droit de protéger et de soutenir sa propre production alimentaire, et au droit de maintenir un accès suffisant aux moyens de production et aux matières premières. En effet, tout être humain a droit non seulement à une alimentation saine, suffisante, équilibrée et culturellement acceptée, mais aussi aux moyens nécessaires pour produire ou acquérir ces aliments. Ce principe suppose donc l'existence d'un droit universel à l'alimentation et considère que l'exercice de ce droit dans un pays ou une région,

<sup>11</sup> Voir note de bas de page n° 9, page 7.

<sup>12</sup> Audition de Gaetan Van Loqueren (UCL) au secrétariat du CFDD.

n'empêche pas que ce droit soit également appliqué par d'autres pays ou régions. Le CFDD souligne toutefois que le concept de la souveraineté alimentaire se distingue du contexte légal du droit à l'alimentation.

### ***Ne pas avoir d'effets néfastes sur la production durable de pays tiers***

- [22] Les flux commerciaux ne peuvent pas avoir d'effets déstructurants pour l'agriculture familiale d'autres régions. Tout impact indésirable d'une concurrence déloyale liée à des pratiques de dumping sur les systèmes agricoles d'autres pays doit être évité. Le CFDD a déjà traité de cette problématique dans son avis de 2005 relatif à l'OMC (partie relative à l'agriculture). Le CFDD rappelle toutefois que certains éléments de ce dossier ont évolué depuis lors et qu'il y a lieu d'en tenir compte.

### ***Ne pas entraîner l'importation de produits qui ne sont pas suffisamment durables***

- [23] Ici aussi, le CFDD renvoie à l'avis OMC de 2005 (partie relative à l'agriculture), tout en rappelant qu'il faut tenir compte des évolutions qui se sont présentées dans ce dossier depuis lors.

### ***Droit des travailleurs et respect des Conventions sociales et des normes internationales de l'OIT***

- [24] Pour certains membres<sup>13</sup>, un système alimentaire durable est un système qui prend en considération les normes fondamentales du travail.
- [25] Pour d'autres membres<sup>14</sup>, un système alimentaire durable s'inscrit dans le cadre d'une structure, indépendante du système alimentaire, qui prend en considération les normes de l'OIT.

### ***Utiliser durablement les trois dimensions du Développement Durable***

- [26] Le CFDD estime que la production, la transformation, la distribution et la consommation, dans l'ensemble de la chaîne du système alimentaire, doivent se faire de la manière la plus durable possible, compte tenu des incidences économiques, écologiques et sociales. Ces trois dimensions doivent toutes être approchées dans un souci de durabilité afin de ne pas porter préjudice à leur utilisation par les générations présentes et futures.
- [27] La durabilité doit être appréciée sur base des trois dimensions du développement durable. Nous devons donc trouver des instruments permettant d'évaluer et d'intégrer les dimensions sociale, économique et écologique. D'un autre côté, la recherche de la

---

<sup>13</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Jan Turf, Mme Anne Panneels – vices-présidents ; Mr Roland de Schaetzen (Natagora), Mme Jacqueline Gilissen (IEB), Mme Sabien Leemans (WWF), Mme Jacqueline Miller (IEW) – représentants des ONG pour la protection de l'environnement ; Mr Jo Dafemans (Broederlijk Delen), Mme Brigitte Gloire (Oxfam-Solidarité), Mme An Heyerick (VODO), Mr Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Mr Nicolas Van Nuffel (CNCD) – représentants des ONG pour la coopération au développement ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC), Mr Christian Rousseau (Test Achat) – représentants des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mr Bert De Wel (CSC), Mme Diana Van Oudenhoven (CGSLB), Mr Claude Rolin (CSC), Mr Sébastien Storme (FGTB), Mr Daniel Van Daele (FGTB), Mme Ann Vermorgen (ACV) – représentants des syndicats ; Mr Reinhart Ceulemans (UA), Mme Lieve Helsen (KUL), Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccà (ULB) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>14</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mme Isabelle Chaput (Essenscia), Mr Arnaud Deplae (UCM), Mme Ann Nachtergaele (FEVIA), Mme Marie-Laurence Semaille (FWA), Mr Piet Vanden Abeele (Unizo), Mr Olivier Van Der Maren (FEB) – représentants des employeurs ; Mr Dries Lesage (UG) – représentant du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

durabilité doit tenir compte de la chaîne. La durabilité doit s'appliquer à l'ensemble de la chaîne, depuis l'extraction des matières premières, la production initiale, en passant par la transformation et le transport jusqu'à la consommation ou la transformation d'un produit et aux déchets.

### **Intégrer les enjeux environnementaux**

[28] Le système alimentaire a indéniablement un impact sur l'environnement. Il existe de nombreuses études qui ont analysés l'impact de certaines parties de la chaîne (FAO, UNEP, GIEC, ...). Le CFDD constate néanmoins qu'il existe peu de chiffres globaux disponibles sur l'impact du système alimentaire dans son ensemble, et que ces chiffres sont quasi inexistantes au niveau belge.

[29] Néanmoins, il existe une étude de la Commission européenne sur l'impact environnemental des produits consommés en Europe en tenant compte de l'ensemble de leur cycle de vie.<sup>15</sup> Cette étude donne des indications sur l'impact des produits alimentaires (y compris les boissons) par rapport à l'ensemble des produits consommés en Europe :

- De manière générale, les produits alimentaires représentent 20 à 30 % de l'impact environnemental des produits. Parmi les produits alimentaires, l'étude indique que deux groupes de produits (la viande et les produits de la viande ainsi que les produits laitiers) ont l'impact le plus important.
- Pour certains impacts environnementaux spécifiques basés sur la méthode Analyse de Cycle de vie, l'étude mentionne les chiffres suivants :

	Ensemble de l'alimentation (y compris boissons)	Viande et produits laitiers
	% par rapport à l'impact de tous les produits consommés en Belgique	
Atteinte aux ressources abiotiques	22.2 %	
Réchauffement climatique	31.1 %	8 à 12 %
Oxidation photochimique	27.4 %	
Acidification	31.2 %	
Eutrophisation	59.7 %	24 à 36%
Impact toxicologique chez l'homme	25.5 %	
Ecotoxicité	33.7 %	

- De plus, au niveau mondial, 67% des réserves d'eau potable de la planète sont utilisées pour l'agriculture, principalement pour répondre à la demande d'irrigation.<sup>16</sup> En Belgique néanmoins, l'irrigation n'est que très peu pratiquée, l'utilisation d'eau en agriculture est donc limitée à 9% des quantités totales d'eaux utilisées.

[30] De plus, de manière globale, le système alimentaire a un impact sur la biodiversité, notamment en matière de stock de poissons. Dans le rapport NU, il est référé, à côté d'autres facteurs, à l'agriculture et à la consommation alimentaire comme étant des

<sup>15</sup> Suivant l'étude EIPRO [http://ec.europa.eu/environment/ipp/pdf/eipro\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/environment/ipp/pdf/eipro_report.pdf).

<sup>16</sup> Source : UNEP; Unesco

éléments moteurs importants, directs et indirects, des changements au niveau des écosystèmes et de la biodiversité.<sup>17-18</sup>

- [31] Plus spécifiquement, un système alimentaire, pour être durable, doit :
- respecter les conventions et traités environnementaux internationaux en vigueur (climat, désertification, biodiversité, ..) ;
  - réduire l'émission de GES tout au long de la chaîne (de la production jusqu'à la consommation), notamment par une adaptation des habitudes alimentaires (fruits et légumes de saison) ;
  - soutenir des techniques et des pratiques agricoles qui sont plus compatibles avec la biodiversité et qui contribuent au maintien, voire la restauration, de celle-ci, et qui garantissent le maintien des autres ressources naturelles (sols, eau, air) et de l'environnement en général ;
  - éviter que des espèces (en particulier de poissons) soient menacées d'extinction ou arrivent sous le seuil de ce qui est nécessaire pour assurer un bon fonctionnement de l'écosystème concerné ;
  - préserver les différentes propriétés des terres agricoles (structure, proportion de matériaux organiques, vie microbologique, ...) afin de maintenir entre autres la capacité de production ;
  - limiter l'utilisation d'eau et diminuer sa pollution, de façon à participer au maintien d'une bonne qualité d'eau.
- [32] En outre, un tel système diminue progressivement l'utilisation de sources d'énergies non renouvelables, notamment les sources d'énergies fossiles, et l'exploitation des nappes d'eau souterraines. Un système alimentaire durable utilise aussi avec précaution les produits miniers et limite le gaspillage à un minimum.

### ***Revenu décent***

- [33] Un système alimentaire durable garantit que les travailleurs, les producteurs et les autres acteurs de l'ensemble de la chaîne de production touchent un revenu décent qui leur permet une vie décente et leur garantit des conditions de travail décentes.

### ***Un prix correct et accessible***

- [34] Une condition pour qu'une chaîne alimentaire soit durable, est que tous les coûts (sociaux, environnementaux et économiques) soient pris en compte dans le prix d'un produit. De plus, d'autres préoccupations sociétales telles que la production d'aliments sûrs, la préservation et le développement de modes de production durables, la préservation à long terme d'écosystèmes et de la fertilité du sol, le développement d'une qualité de vie à la campagne, un travail de qualité dans le secteur et un accès équitable aux moyens de production, ne sont actuellement pas prises en compte partout dans la même mesure et de la même manière. L'internalisation des coûts externes et l'intégration de coûts liés à des préoccupations sociétales (cf. ci-avant) dans le prix d'un produit, s'il n'est pas fait de manière homogène au niveau mondial, occasionne des perturbations du marché qui évincent du marché les producteurs qui tiennent compte ou doivent tenir compte de ces préoccupations. Ceci pourrait conduire à terme à un déplacement de la production vers des pays où les coûts sont moins internalisés.

---

<sup>17</sup> "First, approximately 60% (15 out of 24) of the ecosystem services examined during the Millennium Ecosystem Assessment are being degraded or used unsustainably, including fresh water, capture fisheries, air and water purification, and the regulation of regional and local climate, natural hazards, and pests. The full costs of the loss and degradation of these ecosystem services are difficult to measure, but the available evidence demonstrates that they are substantial and growing. Many ecosystem services have been degraded as a consequence of actions taken to increase the supply of other services, such as food. These trade-offs often shift the costs of degradation from one group of people to another or defer costs to future generations. (VN rapport pagina 1)"

- In het VN rapport wordt verwezen naar landbouw en voedingsconsumptie als, naast andere factoren, belangrijke indirecte en directe 'drivers' achter veranderingen in ecosystemen en biodiversiteit. (p. 64- 67)

Bron: [VN Millennium Ecosystem Assessment Report](#): Ecosystems and Human Well-Being, 2005

<sup>18</sup> Secretariat of the Convention on Biological Diversity (2006). Global Biodiversity Outlook 2.

<http://www.cbd.int/doc/gbo/gbo2/cbd-gbo2-en.pdf>

- [35] Ensuite, un système alimentaire durable doit assurer un revenu décent pour chaque maillon de la chaîne. Actuellement, il s'avère parfois que le premier maillon de la chaîne – à savoir les agriculteurs – ne reçoit plus un revenu décent pour son produit. Le CFDD approfondit cette problématique dans les paragraphes [66] à [70].
- [36] Enfin, le consommateur final doit pouvoir à son tour disposer d'un prix accessible pour ses aliments de base.
- [37] Le CFDD est toutefois conscient que l'obtention d'un prix correct, qui intègre des externalités, qui assure un revenu décent pour tous les maillons de la chaîne et qui est en même temps accessible pour le consommateur final, relève d'un exercice d'équilibriste difficile qui nécessite l'adhésion de la société. Ces exigences créent clairement une zone de tension qui demande des solutions politiques, et si nécessaire, des systèmes correctifs publics.

### ***Pas d'abus de position dominante entre les différents maillons de la chaîne***

- [38] Un système alimentaire durable requiert des maillons forts tout au long de la chaîne. Cela nécessite des relations équilibrées entre les différents maillons. Les entreprises agricoles familiales<sup>19</sup> sont actuellement le maillon le plus faible dans la chaîne. Un des défis pour le futur est donc le développement d'une chaîne dont chaque maillon sera fort et qui sera bâti comme un ensemble compétitif.

### ***L'engagement de tous les acteurs***

- [39] Tous les acteurs sont responsables de la réalisation d'un système alimentaire durable. A cette fin, les autorités doivent mener une gestion cohérente de tous les secteurs. Il faut également rester cohérent avec les conventions sociales et environnementales internationales, et les accords économiques et commerciaux existants.<sup>20</sup>

### ***Des aliments sains en suffisance et un régime alimentaire équilibré***

- [40] Un système alimentaire durable assure à chacun, partout, des aliments sains en suffisance.
- [41] En ce qui concerne le positionnement de la problématique en Belgique, le CFDD renvoie au Plan National Nutrition et Santé (PNNS). La première partie de ce Plan décrit les facteurs déterminants pour l'alimentation et la santé en Belgique, en se fondant sur les résultats de l'enquête de consommation alimentaire de 2004.<sup>21</sup> Les conclusions suivantes<sup>22</sup> sont utiles pour le PNNS:
- 12-18% des personnes interrogées consomment moins d'une fois par semaine du lait ou des produits laitiers.
  - La consommation de fruits est extrêmement réduite. A peine un tiers à la moitié des citoyens consomme quotidiennement des fruits. 10-15 % des personnes interrogées mangent même moins d'une fois par semaine un morceau de fruit. Des chiffres analogues sont constatés pour la consommation de légumes.
  - Une fréquence d'utilisation quotidienne d'en-cas salés et sucrés est constatée chez la moitié à deux tiers de la population adulte et jusqu'à trois quarts des jeunes (15-18 ans).
  - Environ 10 % de la population utilise des compléments alimentaires.
  - Des produits végétariens ne sont consommés que sporadiquement.

<sup>19</sup> Voir note de bas de page n° 2, page 6.

<sup>20</sup> Un aperçu des conventions sociales est joint en annexe 2.

<sup>21</sup> Une synthèse des conclusions de ce sondage auprès des consommateurs se trouve dans le document suivant: <http://www.iph.fgov.be/epidemi/epinl/foodnl/food04nl/foodsynl.pdf> ou <http://www.iph.fgov.be/EPIDEMIO/epinl/foodnl/food04nl/foodrenl.pdf>.

<sup>22</sup> Voir le plan national nutrition et santé ([www.monplannutrition.be](http://www.monplannutrition.be)), p18 et suivantes.

- [42] Sur base du même sondage auprès des consommateurs, il apparaît également que le BMI (Body Mass Index) moyen se situe dans la fourchette considérée comme normale dans la littérature scientifique. Le PNNS constate cependant que 3,4 % de la population souffre d'un déficit pondéral alors que 10,8 % est obèse. D'autres analyses et données montrent que le pourcentage de la population qui souffre d'un déficit pondéral, de surpoids et d'obésité, augmente. Le PNNS note aussi le manque d'activité physique et souligne que celle-ci est recommandée non seulement aux personnes en surpoids mais à l'ensemble de la population. Sur base de ces constatations, le PNNS a établi une série de mesures prioritaires en ce qui concerne le bilan énergétique, la consommation de fruits et légumes, l'absorption de graisses, d'hydrates de carbone et de fibres alimentaires, la consommation de sel, la carence en certains minéraux, oligo-éléments, vitamines et autres éléments nutritifs, et la consommation d'eau.<sup>23</sup> L'équilibre du régime alimentaire n'est cependant pas la seule préoccupation du CFDD. Un système d'alimentation durable ne peut en aucune manière mettre en péril la santé des consommateurs.<sup>24</sup>
- [43] Certains membres<sup>25</sup> réfèrent ici aux produits potentiellement néfastes pour la santé, tels que les additifs, le sirop de glucose, les perturbateurs endocriniens, les acides gras trans, ..., qui rendent nécessaire une application plus stricte du principe de précaution.
- [44] D'autres membres<sup>26</sup> sont d'avis que la réglementation alimentaire prévoit que les produits qui sont néfastes pour la santé ne peuvent pas être mis sur le marché. Sur base d'une évaluation scientifique des risques, les autorités se prononcent les cas échéant sur ce point. A cette occasion, le principe de précaution peut être appliqué, comme cela est prévu par la réglementation (voir Règlement 178/2002). Il est également tenu compte de l'évolution des connaissances scientifiques. Cette approche est également d'application pour les produits susvisés.
- [45] Notre politique internationale aussi doit soutenir l'objectif d'une alimentation saine et suffisante. La lutte pour la suppression de la faim dans le monde, et les initiatives prises par la Belgique dans ce domaine, doivent donc également s'intéresser à la qualité et à la composition des aliments, à l'autosuffisance alimentaire locale et régionale (groupe de pays), et à la promotion de modèles de consommation se basant sur la production locale et régionale durable.

### **Respect de la spécificité culturelle**

- [46] Un système alimentaire durable tient également compte de la spécificité culturelle de l'alimentation.

<sup>23</sup> En annexe 4 sont repris deux tableaux de l'enquête de 2004 qui fournissent des informations plus détaillées.

<sup>24</sup> Voir notamment l'étude de cas « huile de palme », p. 30.

<sup>25</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Jan Turf, Mme Anne Panneels – vices-présidents ; Mr Roland de Schaetzen (Natagora), Mme Jacqueline Gilissen (IEB), Mme Sabien Leemans (WWF), Mme Jacqueline Miller (IEW) – représentants des ONG pour la protection de l'environnement ; Mr Jo Dafemans (Broederlijk Delen), Mme Brigitte Gloire (Oxfam-Solidarité), Mme An Heyerick (VODO), Mr Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Mr Nicolas Van Nuffel (CNCD) – représentants des ONG pour la coopération au développement ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC) – représentant des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mr Bert De Wel (CSC), Mme Diana Van Oudenhoven (CGSLB), Mr Claude Rolin (CSC), Mr Sébastien Storme (FGTB), Mr Daniel Van Daele (FGTB), Mme Ann Vermorgen (ACV) – représentants des syndicats ; Mr Reinhart Ceulemans (UA), Mme Lieve Helsen (KUL), Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccāi (ULB) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>26</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Christian Rousseau (Test-achat) – représentant des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mme Isabelle Chapat (Essenscia), Mr Arnaud Deplae (UCM), Mme Ann Nachtergaele (FEVIA), Mme Marie-Laurence Semaille (FWA), Mr Piet Vanden Abeele (Unizo), Mr Olivier Van Der Maren (FEB) – représentants des employeurs ; Mr Dries Lesage (UG) – représentant du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

#### **4. Politique actuelle et initiatives en Belgique (inventaire)**

- [47] Avant de formuler de nouvelles propositions politiques pour un système alimentaire durable, en réponse à la demande du Ministre, le CFDD précise que des initiatives existent en Belgique dans ce domaine. Pour un aperçu de celles-ci, le conseil renvoie à l'annexe 1 du présent avis.

#### **5. Propositions politiques**

##### ***Une vision à long terme est indispensable***

- [48] Le CFDD est d'avis qu'il est primordial de développer une vision à long terme de ce que l'on entend par un système alimentaire durable.<sup>27</sup> Cette vision doit décrire nos objectifs pour le futur en ce qui concerne un système alimentaire durable et comment notre système alimentaire durable devra se présenter dans tel nombre d'années. Ce système durable pourra éventuellement se mettre en place via différentes stratégies. Ces stratégies peuvent être développées dans un 'Forum de transition', où les parties prenantes s'occupent de donner forme à la transition au niveau du contenu et au niveau pratique.

##### ***Une transition vers un système alimentaire durable***

- [49] L'actuel système alimentaire international a un besoin urgent de plus de durabilité. Afin de pouvoir réellement construire un système plus durable, une transition est nécessaire. Il est également important que différentes voies de transition soient développées afin de pouvoir réaliser la vision à long terme. La combinaison de ses solutions possibles offre la meilleure chance de succès. Il ne suffit pas de trouver des solutions technologiques ou d'envisager l'éco-efficience du système, il faut renforcer aussi l'engagement de tous les acteurs et de la société à collaborer à cette transition. Le CFDD est en effet convaincu qu'un changement chez tous les acteurs (de comportement, de conviction et d'attitude) est l'un des éléments clés pour pouvoir mettre en place un système alimentaire durable. Tous les acteurs doivent intervenir dans le processus de transition. De plus, une transition n'est pas accomplie au lendemain, c'est une démarche qui prend du temps. Ce qui permet en même temps à certains acteurs de s'adapter à une situation changeante. Une politique adaptée est nécessaire dans ce contexte.
- [50] Le CFDD plaide pour la mise en place d'une plateforme nationale transversale (intégrant donc aussi les régions) afin de garantir une gestion plus cohérente et d'accompagner et de faciliter la transition de notre système alimentaire existant vers un système plus durable. Une telle plateforme dépasse en effet les acteurs ou groupes individuels et cherche des actions tant à long terme qu'à court terme. Le CFDD renvoie à ce sujet aux exemples existants au niveau flamand tels que DUWOBO (habiter et construire durablement) et Plan C (utilisation de matériaux durables). Cette plateforme pour un système alimentaire durable pourrait aussi élaborer un plan stratégique pour un système alimentaire durable.

##### ***Une politique cohérente est indispensable***

---

<sup>27</sup> Une vision de long terme a déjà été élaborée pour l'alimentation par la Task Force DD du Bureau du plan, dans son 4<sup>e</sup> Rapport fédéral sur le développement durable (2007) – *Accélérer la transition vers un développement durable*. [http://www.plan.be/admin/uploaded/200802181632170.rapport2007\\_fr.pdf](http://www.plan.be/admin/uploaded/200802181632170.rapport2007_fr.pdf)

- [51] La politique actuelle n'est pas cohérente et il n'y a pas de stratégie uniforme visant la durabilité du système alimentaire. Le système alimentaire est sans aucun doute ce qu'on appelle un *cross cutting issue*. Il touche de multiples, si pas tous les domaines politiques (l'économie, le commerce, la production, l'environnement, l'agriculture, l'aménagement du territoire, la santé, la coopération au développement, ...). Cette incohérence, due à l'absence d'une vision claire, gêne différents acteurs de la chaîne, dont les agriculteurs ne sont pas les moindres, dans leur souhait de développer une stratégie axée sur le futur en vue de se préparer à la transition.
- [52] Le CFDD souligne donc que seule une prise en compte intégrée de compétences au sein de et entre les niveaux politiques, qui prend en considération les apports des différentes parties prenantes de la chaîne alimentaire, permettra une véritable transition.
- [53] Le cadre réglementaire doit être mieux adapté aux petites structures. Au vu des différences opérationnelles entre les petites et les grandes entreprises, il faudra adapter les plans de contrôle et d'échantillonnage ainsi que les processus de fabrication pour ces structures. Cela permettra de mettre l'accent sur des obligations de résultats avec des modes opérationnels mieux adaptés, tout en garantissant le maintien de la sécurité alimentaire. Il faut un cadre administratif et un contrôle adapté, qui soient souples et pragmatiques. Il faut être conscient que les mécanismes de ce cadre et ce contrôle peuvent occasionner des coûts/contraintes importants aux producteurs, aux transformateurs et aux distributeurs. Même si des efforts en ce sens ont déjà été faits par l'AFSCA, le gouvernement fédéral doit développer davantage des politiques différenciées en fonction de la taille de l'entreprise.
- [54] A l'intérieur du cadre européen et international, les autorités peuvent élaborer leurs propres initiatives, en vue de créer des possibilités tant au niveau écologique que social et économique. Dans ce cas, les autorités devraient alors prévoir des aides suffisantes, éventuellement financières, pour éviter de mettre en péril la position concurrentielle des entreprises. La Belgique doit plaider au niveau européen et sur le plan international pour qu'il y ait plus de cohérence (en tant que critère de bonne gouvernance) et pour que des mesures soient prises pour la création d'un système alimentaire mondial durable.
- [55] Le CFDD demande que les principes relatifs au droit à l'alimentation, à la souveraineté alimentaire et aux droits sociaux des producteurs alimentaires et des travailleurs du secteur, soient confirmés avec renvoi aux conventions et accords internationaux en la matière<sup>28</sup> et indication expresse que le droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire ne peut pas mettre en péril l'exercice de ce même droit par d'autres pays et régions. En outre, le CFDD est d'avis que pour l'agriculture, la production de nourriture doit rester la priorité.

### ***Vers un modèle agricole et piscicole universel durable***

- [56] La crise du secteur alimentaire de 2007-2008 a des origines lointaines. Elle s'est développée lentement mais de façon constante, entre autres à cause de l'adoption, sans encadrement suffisant, depuis des dizaines d'années, des règles de libéralisation et de l'application aux matières premières agricoles du principe de la libre circulation des marchandises, et à cause de l'ouverture forcée au commerce international des marchés de certains pays, du désinvestissement dans le secteur agricole et de la dérégulation des marchés. En 2008, cependant, cette crise latente s'est aggravée fortement et est devenue mondiale, à la suite notamment de mauvaises récoltes, de réserves limitées dues à la diminution systématique de celles-ci et à l'augmentation de la demande, elle-même due, d'une part, à l'augmentation des revenus dans les pays émergents, et d'autre part, à la demande croissante de biocarburants. La spéculation a renforcé cette augmentation des prix. Et le signal prix, dans les pays en voie de développement, a été insuffisamment suivi d'une augmentation de la production, parce que la forte augmentation des prix des matières premières, de l'énergie et de certains

---

<sup>28</sup> Pour un aperçu de ces conventions, voir l'annexe 2.



facteurs liés à la production, surpassait l'augmentation des prix des produits agricoles, occasionnant une forte diminution des revenus agricoles.

- [57] Cette dernière crise a cependant permis de susciter des réactions. Aujourd'hui, le secteur agricole bénéficie d'un regain d'intérêt. L'agriculture se trouvait entre autres à l'agenda du G8 d'Aquila. L'importance des producteurs familiaux est à nouveau davantage reconnue, on parle du droit à l'alimentation, et le *Committee on World Food Security* a été réformé.
- [58] Le CFDD renvoie en ce qui concerne la nécessité de développer un modèle agricole durable mondial à son avis de 2005 sur l'OMC. Il rappelle toutefois que certains éléments de ce dossier ont évolué depuis lors, et qu'il y a lieu de tenir compte de ces évolutions.
- [59] Concernant un modèle agricole durable, le CFDD renvoie également au rapport IAASTD<sup>29</sup>, qui a formulé des conclusions précises. Ce rapport, rédigé par un groupe international d'experts scientifiques, mentionne qu'il existe, à côté des grandes et moyennes entreprises, un potentiel important pour des entreprises familiales agro-écologiques, en vue d'offrir au monde des aliments en suffisance produits selon un mode durable. Il est dès lors essentiel que les pouvoirs fédéraux et régionaux reprennent ces conclusions et les introduisent dans l'ensemble de leurs politiques nationales et internationales (commerce, investissements, agriculture, coopération au développement, etc.).
- [60] Dans le cadre de la coopération au développement, il est par conséquent important de maintenir les initiatives existantes et de faire des propositions complémentaires sur le rôle que la Belgique pourrait avoir dans l'amélioration du soutien à l'agriculture familiale, en améliorant les conditions et capacités de stockage, la promotion de modèles de consommation se basant sur la production locale et régionale, la sécurisation foncière, la préservation des ressources naturelles et l'accès aux marchés locaux des produits alimentaires (aide spécifique, transfert de technologie pour permettre des conditions de stockage durables, etc.). C'est pourquoi la Belgique doit consacrer, d'ici 2015, 15% de son aide au développement à l'agriculture, conformément aux décisions prises antérieurement.<sup>30</sup>
- [61] La production alimentaire s'accompagne aujourd'hui de l'usage de pesticides et de biocides. Compte tenu des questions qui se posent quant à l'impact sur la santé humaine de l'utilisation de ces pesticides et biocides, un Programme de Réduction des Pesticides et Biocides (PRPB) a été adopté en Belgique. Dans un avis de 2007, le CFDD a déjà formulé quelques recommandations utiles pour la gestion politique de ce programme.<sup>31</sup> Le conseil souligne aussi que, dans ce cadre, il faut tenir compte des évolutions européennes récentes.<sup>32</sup>
- [62] Certains membres<sup>33</sup> rappellent que le PRPB dit ceci : « *Les pesticides et les biocides rendent d'incontestables services à la population en assurant la production régulière d'une nourriture exempte des toxiques et pathogènes qui, jadis, faisaient des ravages. Cependant, l'ampleur de leur utilisation et l'exposition simultanée à bon nombre de produits potentiellement dangereux laisse craindre des effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. C'est pourquoi l'évidence s'est imposée, partout, qu'il*

---

29

[http://www.agassessment.org/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads\\_Global%20Report%20\(English\).pdf](http://www.agassessment.org/reports/IAASTD/EN/Agriculture%20at%20a%20Crossroads_Global%20Report%20(English).pdf)

<sup>30</sup> [Note de politique générale du Ministre de la Coopération au développement du 5 novembre 2008](#), consultable sur le site de la Chambre des représentants, DOC 52, 1529/015.

<sup>31</sup> [Avis sur le programme de réduction des pesticides et des biocides du 26 janvier 2007](#).

<sup>32</sup> Le parlement de l'Union européenne a approuvé en janvier 2009 le 'package pesticides' qui vise une réforme de la réglementation européenne en ce qui concerne l'utilisation des pesticides.

<sup>33</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mme Isabelle Chaput (Essenscia), Mr Arnaud Deplae (UCM), Mme Ann Nachtergaele (FEVIA), Mme Marie-Laurence Semaille (FWA), Mr Piet Vanden Abeele (Unizo), Mr Olivier Van Der Maren (FEB) – représentants des employeurs.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

*fallait réduire par précaution tant leur utilisation professionnelle et domestique que les risques liés à celle-ci.* ». Ces membres soutiennent dès lors le principal objectif du PRPB qui est de diminuer de 25% l'impact sur l'environnement des pesticides utilisés en agriculture et de 50% celui des autres secteurs concernés par les pesticides agréés et les biocides autorisés et ce, d'ici 2012. Ces membres considèrent également que le PRPB coordonné par le SPF Santé publique, doit rester la coupole d'élaboration et d'application des stratégies et des initiatives relatives aux produits phytosanitaires et aux biocides.

- [63] Même si certains efforts ont déjà été fournis à cet égard, d'autres membres<sup>34</sup> insistent sur la nécessité de réduire la dépendance de l'agriculture aux biocides et aux pesticides conjointement à une diminution des impacts négatifs liés à leur usage. Ces membres plaident pour qu'on continue à développer et qu'on introduise dans la pratique des alternatives non-chimiques, comme l'application de systèmes agricoles qui sont moins dépendants des pesticides (par une rotation des cultures par exemple) ou la mise en œuvre de moyens de lutte biologiques.
- [64] La PAC de l'Union européenne joue un rôle primordial dans le basculement vers un système alimentaire durable. Il est donc positif que depuis un certain temps déjà, la PAC ne s'intéresse plus uniquement à l'amélioration de l'efficacité et à l'augmentation de la productivité, mais également à la durabilité. Plus spécifiquement, des démarches ont été faites pour réduire l'impact écologique, appuyer le caractère multifonctionnel de l'agriculture et pour empêcher les perturbations du marché. Il est capital de préserver le revenu des exploitations familiales, car ces structures sont multifonctionnelles et répondent le mieux aux attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture. Le CFDD souhaite que la PAC continue dans cette voie et que celle-ci soit renforcée lors de la réforme de la PAC prévue en 2013. La durabilité de la production agricole européenne doit être intégrée comme un objectif explicite parmi les objectifs de la PAC, sans préjudice des objectifs premiers de la PAC : produire une nourriture saine en suffisance à un prix accessible pour les consommateurs, assurer la stabilité du marché et permettre un revenu décent pour le producteur.
- [65] La pêche demande également d'urgence un effort de durabilité. Les méthodes utilisées exercent une énorme pression sur les trois dimensions du développement durable. La FAO indique dans le dernier rapport sur la situation des réserves de poissons que le secteur a atteint ses limites. Une équipe internationale de scientifiques a conclu dans la revue Science<sup>35</sup>, par extrapolation, que d'ici 2050, les poissons auront disparu des océans. Le CFDD plaide dès lors pour que la Belgique œuvre au niveau européen pour la mise en place d'une pêche plus durable, qui tienne compte de la capacité des ressources halieutiques à se renouveler. Ceci afin d'éviter la surpêche. En premier lieu, le conseil est d'avis que les techniques qui causent un dommage irréversible à l'environnement marin et qui sont en même temps souvent économiquement inefficaces (la pêche au filet ou l'utilisation de chaluts), doivent être remplacées à terme par des techniques plus durables.<sup>36</sup>

---

<sup>34</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Jan Turf, Mme Anne Panneels – vices-présidents ; Mr Roland de Schaetzen (Natagora), Mme Jacqueline Gilissen (IEB), Mme Sabien Leemans (WWF), Mme Jacqueline Miller (IEW) – représentants des ONG pour la protection de l'environnement ; Mr Jo Dafemans (Broederlijk Delen), Mme Brigitte Gloire (Oxfam-Solidarité), Mme An Heyerick (VODO), Mr Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Mr Nicolas Van Nuffel (CNCDD) – représentants des ONG pour la coopération au développement ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC), Mr Christian Rousseau (Test Achat) – représentants des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mr Bert De Wel (CSC), Mme Diana Van Oudenhoven (CGSLB), Mr Claude Rolin (CSC), Mr Sébastien Storme (FGTB), Mr Daniel Van Daele (FGTB), Mme Ann Vermorgen (ACV) – représentants des syndicats ; Mr Reinhart Ceulemans (UA), Mme Lieve Helsen (KUL), Mr Dries Lesage (UG), Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccà (ULB) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>35</sup> <http://blogs.csi.com/science/no-fish-by-2050>.

<sup>36</sup> Le CFDD renvoie ici au PON (Programme Opérationnel National) pour la Pêche qui plaide pour la diminution des techniques néfastes et œuvre, en remplacement, pour plus de diversification dans les techniques. La technique de la pêche au filet p.ex. reçoit une appréciation négative au niveau des incidences sur l'environnement, et demande en outre aussi une consommation plus importante de carburant. Voir le PON même.

[http://lv.vlaanderen.be/nlapps/data/docattachments/op\\_zeevisserij.pdf](http://lv.vlaanderen.be/nlapps/data/docattachments/op_zeevisserij.pdf) et le rapport relatif au PON, <http://www.frdo.be/DOC/pub/rest/NOP%20FRDO%202008%2007%2028.pdf>.

- Sachant les menaces qui pèsent sur les stocks de poissons et les menaces qui pèsent sur l'accès aux produits de la mer pour de nombreuses populations du Sud, pêcher durablement signifie qu'il va falloir pêcher moins les espèces menacées, et « mieux » ; une offre plus limitée signifie aussi d'office que le poisson sera payé un prix plus élevé aux pêcheurs pour leur permettre de vivre de leur activité.
- Afin d'orienter la consommation, il faut mettre en place un moyen d'information efficace (étiquetage ou autre) pour promouvoir les produits de la mer durables. La Commission européenne travaille actuellement sur des « critères minimaux pour l'écolabellisation de la pêche durable », qui ne sont pas encore sortis. D'autre part, il existe de multiples autres initiatives d'organisations qui utilisent des critères propres pour démontrer la durabilité (responsible fishing alliance, Marine Stewardship Council, directive FAO<sup>37</sup>, ...). La Belgique doit en outre défendre au niveau européen le maintien de critères sociaux (conditions de travail et protection sociale) dans les critères minimaux d'écolabellisation, et ajouter aux critères environnementaux les informations supplémentaires suivantes :
  - la technique de pêche utilisée
  - la zone de pêche précise (ZEE ou pas)
  - le fait que le poisson a été congelé ou pas
  - l'organisation nationale de pêcheurs du pays d'où le produit provient

Il faut néanmoins veiller dans ce cadre à éviter une prolifération de critères distincts et tendre vers la mise en place d'un système européen unique.

### **Les droits des travailleurs et un revenu décent**

[66] Certains membres<sup>38</sup> plaident pour la mise en place de mécanismes de régulation qui contraignent à respecter les droits des travailleurs et à promouvoir le travail décent<sup>39</sup> dans tous les maillons de la chaîne alimentaire. Le travail décent doit devenir une priorité dans les politiques belges et internationales.

[67] Ces mêmes membres considèrent que des critères de transparence et de traçabilité sociale doivent être imposés à toute la chaîne de production, en ce compris la chaîne alimentaire. En premier lieu, un cadre réglementaire devrait être adopté au niveau belge, sur base de la réglementation belge et européenne existante.<sup>40</sup> L'adoption d'un tel cadre au niveau belge devrait alors servir d'impulsion pour l'adoption d'un cadre européen contraignant et efficace sur lequel on puisse s'appuyer.<sup>41</sup>

<sup>37</sup> <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/008/a0116t/a0116t00.pdf>

<sup>38</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Jan Turf, Mme Anne Panneels – vices-présidents ; Mr Roland de Schaetzen (Natagora), Mme Jacqueline Gilissen (IEB), Mme Sabien Leemans (WWF), Mme Jacqueline Miller (IEW) – représentants des ONG pour la protection de l'environnement ; Mr Jo Dafemans (Broederlijk Delen), Mme Brigitte Gloire (Oxfam-Solidarité), Mme An Heyerick (VODO), Mr Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Mr Nicolas Van Nuffel (CNCD) – représentants des ONG pour la coopération au développement ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC), Mr Christian Rousseau (Test Achat) – représentants des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mr Bert De Wel (CSC), Mme Diana Van Oudenhoven (CGSLB), Mr Claude Rolin (CSC), Mr Sébastien Storme (FGTB), Mr Daniel Van Daele (FGTB), Mme Ann Vermorgen (ACV) – représentants des syndicats ; Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccari (ULB) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>39</sup> L'Agenda de l'Organisation internationale du travail (OIT) pour le travail décent prône une stratégie de développement qui reconnaît le rôle central du travail dans la vie de chacun. Le travail décent nécessite l'intégration d'objectifs sociaux et économiques et une combinaison de mesures convergeant vers les quatre objectifs stratégiques de l'OIT.

<sup>40</sup> A cet égard, le CFDD invite à suivre les pistes qui ont été abordées par la Chambre des Représentants sur base de la résolution du 16 juillet 2009, où il est demandé au gouvernement d'accorder une place centrale aux normes sociales en général et au travail décent en particulier ; notamment en rendant contraignants les principes directeurs de l'OCDE à l'égard des entreprises belges et internationales en ce qui concerne leurs activités, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire. Chambre des Représentants de Belgique, *Résolution concernant l'application de normes sociales et environnementales dans le cadre de la mondialisation*, 16 juillet 2009, DOC 52 1948/005.

<sup>41</sup> La Commission européenne s'est assignée comme objectif de travailler à la mobilisation de ses politiques externes, de son aide au développement et de sa politique commerciale, en vue d'assurer le respect des droits sociaux fondamentaux, mais aussi la mise en oeuvre dans chaque pays de programmes ambitieux de promotion du travail décent. Communication de la Commission « Promouvoir un travail décent pour tous. La contribution de l'Union

- [68] Pour ces membres, il faut aussi subordonner les politiques commerciales et d'investissement au respect des normes internationales du travail de l'OIT.<sup>42</sup> Les nouvelles exigences de protection des investissements étrangers dans le domaine foncier (achat et location de terre) qui sont portées par les institutions financières internationales et qui menacent l'accès à la terre pour les paysans et les communautés locales, doivent être modifiées. Le respect des normes internationales du travail doit être rendu contraignant par les pouvoirs publics, les entreprises multinationales, leurs filiales et leurs sous-traitants.
- [69] Pour d'autres membres<sup>43</sup>, le respect des conventions de l'OIT (Office International du Travail) par les pays fait l'objet d'un processus distinct et contraignant accompagné d'outils de contrôle, de reporting et de sanctions. Il n'y a pas lieu de mettre des "mécanismes de régulation" en vue de "contraindre" les différents maillons de la chaîne alimentaire à respecter les différentes conventions de l'OIT. Un certain réalisme en la matière doit également prévaloir vu notamment la complexité et le nombre – parfois très grand – d'acteurs et produits intervenants dans les chaînes alimentaires. La mise en œuvre de ces mécanismes unilatéraux, au niveau belge, voire européen, représenterait un sérieux handicap économique et administratif. Finalement, la question des pays les plus pauvres, au sein desquels les normes sociales ne sont pas toujours respectées, se pose. Ne seraient-ils pas les premiers sanctionnés avec un tel système ?
- [70] Le CFDD demande un renforcement des moyens du point de contact national pour l'application des directives de l'OCDE à l'égard des entreprises internationales. En renforçant les moyens ce point de contact, les autorités pourront beaucoup mieux accompagner les entreprises concernant des investissements ou du commerce dans des régions 'à risque'.

### ***Des relations équilibrées entre les maillons de la chaîne sont indispensables***

- [71] La chaîne alimentaire a une structure spécifique avec, à ses deux extrémités respectives, de nombreux producteurs et consommateurs, et entre ces deux extrémités, comme maillons intermédiaires, un nombre réduit d'entreprises disposant d'une grande part du marché des secteurs de la transformation et du commerce. Le système alimentaire est donc souvent présenté comme un sablier. Cette situation a été décrite récemment dans une communication de la Commission européenne "A better functioning food supply chain in Europe".<sup>44</sup> Le CFDD demande que la Belgique aide à soutenir la mise à exécution des conclusions de cette communication de la Commission européenne. Les secteurs de la transformation et la distribution déterminent quels seront les choix proposés au consommateur, en tenant compte des souhaits du consommateur et de sa disposition à payer pour un produit.

---

à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent dans le monde », COM (2006) 249 final. Commission Staff Working Document, *Report on the EU contribution of decent work in the world*, COM (2008) 412 final.

<sup>42</sup> L'Organisation Internationale du Travail a qualifié de 'fondamentales' huit conventions qui traitent de questions considérées comme des principes et des droits fondamentaux au travail: la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire; l'abolition effective du travail des enfants ; l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. Ces conventions sont les suivantes : la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 ; la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930 ; la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957 ; la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973 ; la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999 ; la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951 ; la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958. Ces principes sont également énoncés dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998).

<sup>43</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mme Isabelle Chaput (Essenscia), Mr Arnaud Deplae (UCM), Mme Ann Nachtergaele (FEVIA), Mme Marie-Laurence Semaille (FWA), Mr Piet Vanden Abeele (Unizo), Mr Olivier Van Der Maren (FEB) – représentants des employeurs ; Mr Reinhart Ceulemans (UA), Mme Lieve Helsen (KUL), Mr Dries Lesage (UG) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>44</sup> COM(2009) 591: A better functioning food supply chain in Europe.

- [72] L'offre dans les magasins ainsi que le prix des produits alimentaires sont, au moins en partie et dans certains cas, définis par l'offre au niveau de la production primaire et par la demande des consommateurs (parfois au niveau mondial). La mise en concordance réciproque de l'offre et de la demande est donc positive pour tous les maillons de la chaîne. Le CFDD demande que les autorités soutiennent les initiatives allant dans ce sens, sans perdre de vue cependant qu'il existe des limites intrinsèques à ces mécanismes, du fait des caractéristiques propres au secteur agricole (incertitudes climatiques, investissements à long terme, ...).
- [73] Les petits producteurs n'ont parfois que peu de pouvoir de décision quant au prix qu'ils reçoivent pour leurs produits. Dans certains secteurs de la production alimentaire, en dehors de la vente directe (qui n'est pas réalisable par tous), les agriculteurs n'ont qu'un pouvoir limité sur la commercialisation de la production. Les rapports de force entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire conduisent donc à une pression importante sur le monde agricole.
- [74] En Belgique, les producteurs peuvent créer des accords de coopération. Le CFDD demande d'examiner si cette législation en vigueur est suffisante pour permettre à ces producteurs d'avoir une position de négociation suffisamment forte au sein de la chaîne. Ensuite, au niveau européen, il est grand temps de prévoir un cadre étendu permettant de créer et de soutenir des petits et grands accords de coopération. Ceci doit être complété au niveau régional, en concertation avec les différents secteurs qui doivent pouvoir mettre en place la forme de coopération la plus appropriée à leurs besoins, pour pouvoir renforcer leur position dans la chaîne agro-alimentaire.

#### ***Un prix correct est indispensable***

- [75] Il faut plus de transparence quant à la détermination des prix, ainsi qu'une répartition correcte de la valeur ajoutée dans la chaîne. Un observatoire des prix peut être un instrument utile pour conseiller les autorités dans d'éventuelles situations incorrectes. En mai 2008, le gouvernement fédéral a approuvé la création d'un tel observatoire des prix, et depuis lors, il a réalisé deux études: l'une au sujet du prix du lait et une autre au sujet du prix de la viande. Par ailleurs, une structure a été créée au sein du SPF économie, pour démarrer une concertation entre les membres de la chaîne alimentaire concernant les paramètres qui déterminent les prix des produits alimentaires. Différents acteurs de la chaîne alimentaire ont en outre mis en œuvre une initiative commune en vue de trouver une solution à cette problématique.<sup>45</sup> Des initiatives existent aussi au niveau régional. Le Ministre Peeters a lancé une enquête portant sur la formation des prix des denrées alimentaires. Le CFDD demande aux autorités de poursuivre dans cette voie et de soutenir ces diverses initiatives.
- [76] Le CFDD demande également la mise en place d'une politique qui permette que les efforts fournis par les acteurs de la chaîne alimentaire en vue d'augmenter la durabilité des produits, puissent être répercutés dans le prix de vente.
- [77] Des mesures complémentaires permettant de réguler le marché, comme la gestion de l'offre, les accords interprofessionnels, la gestion de l'offre orientée par le marché, et la gestion stratégique des stocks, et autres, devraient pouvoir être mises en œuvre en vue d'éviter les variations extrêmes de prix, et ainsi éviter que les agriculteurs doivent vendre à perte et que les consommateurs ne doivent payer des prix inutilement hauts.

#### ***Des études et recherches complémentaires sont nécessaires***

---

<sup>45</sup> Ces acteurs (FEDIS, FEVIA, ABS, BOERENBOND, BEMEFA, FWA, UNIZO) souhaitent rédiger un code de bonnes pratiques commerciales et établir des principes pour la fixation d'un prix supplémentaire en fonction des qualités extralégales du produit. En décembre 2009, les organisations agricoles belges et la Confédération belge de l'industrie laitière ont d'autre part signé un code de conduite en matière de pratiques commerciales, contenant des accords concrets.

- [78] Pour permettre aux gens de faire les bons choix, et pour permettre aux autorités de prendre des mesures efficaces en vue d'orienter le système alimentaire vers plus de durabilité, il est nécessaire de disposer d'instruments qui permettent de valoriser les éléments écologiques et sociaux du système alimentaire.
- [79] Une recherche complémentaire permanente de stratégies réalisables qui permettent accroître la durabilité des systèmes agricole et alimentaire, ainsi qu'une recherche de données correctes sur les conséquences (économiques, sociales, etc.) de la production, la transformation et la consommation ou la transformation finale de notre nourriture sur la durabilité, sont dès lors nécessaires.
- [80] Un suivi de l'enquête de 2004 sur la consommation alimentaire dans notre pays, permettant de la mettre à jour et de la rendre plus complète, serait utile pour obtenir une partie de ces données.
- [81] Chaque maillon de la chaîne alimentaire doit pouvoir se baser sur des informations correctes concernant la durabilité des produits. Il n'existe actuellement encore aucun système univoque fournissant ces informations. Des instruments tels que l'empreinte écologique ou l'empreinte carbone, des labels comme Bio, Fairtrade, Rainforrest Alliance, Fruitnet, Flandria, UTZ Certified, etc., ne sont que quelques méthodes donnant une idée du caractère durable d'un produit. Ces concepts peuvent déjà servir maintenant de base pour le développement d'une politique mais doivent être davantage évalués, précisés et développés.
- [82] Idéalement, il faudrait arriver à long terme à une méthode unique pour évaluer la durabilité. Le développement d'un instrument intégrant tous les aspects de la durabilité doit être encouragé au niveau européen.
- [83] La méthode LCA<sup>46</sup> peut être prise comme point de départ. Le CFDD souligne toutefois qu'un affinement de cette méthode LCA est nécessaire car cette dernière connaît actuellement encore une série d'imperfections. Il manque par exemple actuellement la prise en compte de la biodiversité, de l'utilisation de substances dangereuses,... Une étude approfondie de l'intégration et de l'amélioration d'éléments sociaux doit également être incorporée dans le LCA.<sup>47</sup> A cet égard, le recours et le perfectionnement des labels sociaux existants constitue également une autre piste à ne pas négliger. Mais à terme, il faut arriver à un instrument qui tient compte de toutes les composantes de la durabilité.<sup>48</sup>
- [84] Le CFDD souligne toutefois que le besoin de recherches complémentaires ne peut pas être une excuse pour ne pas utiliser les données et les connaissances existantes sur le système alimentaire afin de définir la politique.
- [85] L'étude de la transition nécessaire de notre système alimentaire et de la concrétisation d'une telle transition est déjà en cours. Plusieurs scénarios ont été développés. L'étude complémentaire d'un projet à grande échelle en la matière (apprentissage par la pratique et pratique par l'apprentissage), ainsi que son encadrement et son financement, restent nécessaires. Le lien avec la politique menée doit être clairement défini pour traduire ces scénarios et projets en actes politiques.
- [86] Le gaspillage concerne toute la chaîne alimentaire.<sup>49</sup> La réduction du gaspillage permettrait d'accroître notablement la durabilité du système alimentaire. Une étude sur

<sup>46</sup> Le Life Cycle Assessment (LCA) ou analyse du cycle de vie est une méthode standardisée internationale appliquée pour calculer l'impact environnemental d'un produit et/ou d'un service en examinant le produit sur tout son cycle de vie (« du berceau à la tombe »). Voir <http://www.ecodesign.be/?q=ecodesign/drupal/&q=taxonomy/term/42>.

<sup>47</sup> Le PNUE a publié des [Guidelines for Social Life Cycle Assessment of Products](http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx1164xPA-guidelines_slCA.pdf).  
<http://lcinitiative.unep.fr/includes/file.asp?site=lcinit&file=524CEB61-779C-4610-8D5B-8D3B6B336463>

<sup>48</sup> L'initiative de la société néerlandaise Eosta semble intéressante dans ce cadre ([www.eosta.com](http://www.eosta.com)). Une analyse sociale du cycle de vie est également à l'étude. Le PNUE a également publié des directives à ce sujet : [http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx1164xPA-guidelines\\_slCA.pdf](http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx1164xPA-guidelines_slCA.pdf).

<sup>49</sup> Chiffres pour Bruxelles:  
<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Particuliers/informer.aspx?id=3702&langtype=2060&detail=tab1>.  
La conclusion de cette étude est la suivante : « plus de 12% de votre sac blanc est constitué d'aliments, certains entamés et d'autres encore parfaitement intacts. Cela représente 15 kg de nourriture par personne par an, soit

la nature du gaspillage au sein de la chaîne est nécessaire : qui, quoi, quand, où, combien. Des actions ciblées pourront être prises sur la base des résultats de cette étude afin de réduire le gaspillage.

### ***Améliorer et soutenir les concepts actuels***

- [87] Ci-dessous sont examinés différents concepts de durabilité existants. Bien qu'ils ne garantissent pas une durabilité intégrale des produits, ils nous permettent toutefois de durabiliser petit à petit notre système alimentaire. Ces concepts ont tous leurs forces et leurs faiblesses. Le Conseil demande dès lors de déjà les appliquer pour durabiliser le système alimentaire et de simultanément évaluer et affiner chacun d'entre eux. L'objectif du Conseil n'est toutefois pas ici de fournir une liste exhaustive.

### *Promouvoir les circuits courts et un raccourcissement des chaînes*

- [88] En marge des systèmes de production et de distribution les plus courants, il existe d'autres systèmes pour transformer la nourriture et l'acheminer jusqu'aux consommateurs. Les circuits courts et le raccourcissement de la chaîne peuvent contribuer à une durabilisation du système alimentaire, notamment par la diminution de la consommation d'énergie avant et pendant le transport des produits (le transport réfrigéré p.ex. consomme en effet beaucoup d'énergie). La vente du producteur au consommateur, en passant par moins d'intermédiaires, qui permet de restaurer les contacts entre le producteur et le consommateur, peut aider à raccourcir la chaîne, par exemple via la vente à la ferme, les supermarchés de quartier, les marchés, les systèmes collectifs comme les paniers ou centrales d'achats groupés, etc. Le raccourcissement de la chaîne encourage généralement l'achat de produits de saison et de proximité qui sont peu ou pas transformés, et permet également un soutien solidaire vis-à-vis des producteurs locaux.
- [89] Afin d'assurer la cohérence entre les initiatives fédérales et régionales et asseoir leur efficacité quant à la promotion des chaînes courtes, une concertation est nécessaire entre les différents niveaux politiques. La France et l'Italie ont élaboré un plan pour soutenir les chaînes courtes. La Belgique pourrait aussi développer un tel plan, dans lequel il pourrait être prévu un suivi des données statistiques, l'offre d'un soutien pour les aspects qualitatifs ou pour le cadre réglementaire, une communication claire, un soutien économique, l'adaptation de la politique d'achats des autorités, ... La mise à disposition de conseils et de soutien et l'élaboration de projets pilotes sont en effet nécessaires pour aider les acteurs de la chaîne alimentaire qui souhaiteraient développer des chaînes courtes.
- [90] Le supermarché est et restera le lieu premier pour l'achat des produits. Pour que les produits locaux (produits régionaux, produits fermiers, ...) prennent place sur le devant des rayons des supermarchés, il faut veiller à ce que les consommateurs en reconnaissent facilement la plus-value et qu'ils puissent aussi les identifier. En outre, il n'est pas toujours facile pour les producteurs locaux de respecter les conditions d'accès à la vente dans la grande distribution (emballage, étiquetage, code barre, approvisionnement des centrales d'achat,...). Il est important de soutenir des initiatives et des projets-pilotes qui facilitent l'accès aux supermarchés des produits issus des petites structures de production.

### *Soutien des produits saisonniers*

- [91] Dans certains cas, les produits de saison peuvent être plus durables, parce que ceux-ci sont mis sur le marché au cours de la bonne période de l'année (saison de maturité

et de récolte dudit produit). De cette façon, ces produits présenteraient un avantage sur le plan de la consommation d'énergie, du transport, de la diversité (agrologique notamment), ... Or, les consommateurs, mais aussi p.ex. les traiteurs, ne savent souvent plus à quelle saison divers fruits et légumes appartiennent et quelle est leur durée de conservation. Un calendrier saisonnier de référence, unique, devrait donc être constitué et distribué. Un tel calendrier peut contribuer à améliorer la durabilité du système. Néanmoins il faut veiller à ce que le consommateur ne prenne pas la saison (et donc surtout le transport) comme seul critère de durabilité.

#### *Soutenir et évaluer les produits biologiques*

- [92] La production biologique tient compte et s'appuie, au maximum, sur les processus naturels, ce qui fait que l'ensemble de ce système de production respecte la capacité écologique. "L'agriculture biologique n'utilise ni pesticides chimiques synthétiques, ni engrais chimiques, et elle ne contient pas d'OGM. Son caractère extensif permet une moindre dissémination des nitrates et vise à maintenir des sols fertiles d'une grande vitalité. En termes d'érosion des sols et de matières organiques, l'agriculture biologique a une incidence positive. En raison de ces caractéristiques, l'agriculture biologique est un partenaire important pour un avenir agricole durable."<sup>50</sup>. Les produits issus de l'agriculture biologique pourraient cependant encore grandir en durabilité si d'autres aspects environnementaux, comme l'eau, l'énergie, ..., étaient pris en compte. Ils doivent aussi encore s'améliorer sur le plan de la durabilité économique – comme d'ailleurs l'agriculture classique. La période de conversion est une période lourde en matière de sécurité et de stabilité financières. La mise en œuvre du pilier social de l'agriculture biologique mérite cependant d'être d'avantage étudiée avant qu'on ne se prononce à cet égard. Le CFDD réfère à ce sujet au Plan stratégique pour l'agriculture biologique qui existe en Flandres, et demande que ce type d'initiatives continue d'être soutenu par les différentes autorités.

#### *Soutenir et évaluer les produits de la culture intégrée*

- [93] Dans la culture intégrée, les maladies et les invasions sont combattues en premier lieu par un choix adapté au niveau de la variété sélectionnée, par la rotation des cultures et par la présence d'ennemis naturels. Une utilisation sélective de pesticides n'est autorisée qu'en dernier recours.
- [94] La culture intégrée est un premier pas vers une plus grande durabilité écologique dans l'agriculture. La durabilité écologique de la culture intégrée devrait donc être développée davantage. Ce concept n'intègre cependant pas les dimensions sociale et économique.

#### *Soutenir toutes les formes de commerce durable*

- [95] Malgré le caractère volontaire du label Fair Trade, la communication de l'Union européenne<sup>51</sup> réfère de manière pertinente au danger d'abus qu'il existe si des entreprises se lancent sur le terrain du commerce équitable sans satisfaire aux critères de certification. On rencontre actuellement sur le marché de nombreuses allégations qui réfèrent, d'une façon ou d'une autre, à la durabilité. Tout cela génère de la confusion chez les consommateurs, qui ne savent finalement plus quels labels relèvent du commerce équitable, et lesquels pas. Certains membres<sup>52</sup> sont dès lors convaincus

<sup>50</sup> Source : strategisch plan biologische landbouw 2008-2012, Vlaanderen, juin 2008, voir <http://lv.vlaanderen.be/nlapps/docs/default.asp?fid=92> en <http://lv.vlaanderen.be/nlapps/data/docattachments/strategischplanbio.pdf>

<sup>51</sup> COM(2009) 215.

<sup>52</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Jan Turf, Mme Anne Panneels – vices-présidents ; Mr Roland de Schaetzen (Natagora), Mme Jacqueline Gilissen (IEB), Mme Sabien Leemans (WWF), Mme Jacqueline Miller (IEW) – représentants des ONG pour la protection de l'environnement ; Mr Jo Dafemans (Broederlijk Delen), Mme Brigitte Gloire (Oxfam-Solidarité), Mme An Heyerick (VODO), Mr Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Mr Nicolas Van Nuffel (CNCD) – représentants des ONG pour la coopération au développement ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC), Mr Christian Rousseau (Test Achat) – représentants des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mr Bert



qu'il est nécessaire de fixer un cadre réglementaire minimum pour déterminer quand un produit peut être désigné comme provenant du 'commerce équitable'. De cette façon, les consommateurs pourront acquérir ces produits en toute confiance, et les industries elles aussi pourront investir en collaboration avec leurs relations commerciales pour pouvoir porter le label Fair Trade. Ce cadre minimum ne doit certainement pas miner le caractère dynamique du concept. Trois propositions de loi sont actuellement déposées à la Chambre pour discussion, et on retrouve également l'évocation d'un cadre réglementaire pour le commerce équitable dans la déclaration gouvernementale. Les membres du CFDD précités demandent donc de poursuivre ces initiatives et de rejoindre de la sorte les pays comme l'Italie et la France où de telles initiatives ont également été prises.

- [96] Ces mêmes membres se rallient à la position que le Conseil économique et social européen exprime dans son avis du 28 janvier 2010, selon laquelle : « *Tout en convenant que la nature dynamique et répondant au marché de ces labels destinés aux consommateurs est encouragée par leur nature volontaire, il est recommandé d'accorder des ressources et un soutien régulier au développement de la transparence, de l'impact et de la crédibilité accrus de ce type de systèmes et de la capacité des producteurs à influencer cela et à participer, à travers la certification. L'alliance ISEAL, l'association internationale indépendante d'organismes gestionnaires de système d'accréditation et de labellisation sociale et environnementale (International Social and Environment Accreditations and Labelling Alliance), offre un cadre permettant à ces systèmes de travailler de concert afin de consolider les normes et les analyses objectives. L'objectif devrait être d'harmoniser ce type d'approches dans les domaines où elles sont en accord, et à garantir que les facteurs qui les distinguent sont communiqués de manière transparente* ».
- [97] Ces membres sont par ailleurs convaincus que les critères et les normes appliqués par Fair Trade (issu de la Fairtrade labelling organisation, elle-même membre de l'alliance ISEAL) sont les plus étendus et les plus ambitieux, parce qu'ils portent sur différents sujets et conditions qui ont une incidence sur les producteurs dans les pays en voie de développement, notamment par le paiement d'un prix minimum au producteur et par le paiement d'une prime à la communauté à laquelle ce producteur appartient (voir l'annexe 2 pour les critères). Fair Trade intègre déjà, de facto, plusieurs éléments de la durabilité (aspects économiques, sociaux, environnementaux et participatifs). C'est surtout sur le plan social et économique que Fair Trade joue un rôle pionnier. Le piler écologique a reçu moins d'attention, mais est un nouveau défi du commerce équitable pour parvenir à un vrai développement durable.<sup>53</sup>
- [98] Vu ce rôle pionnier que le commerce équitable remplit en termes de durabilité, ces membres demandent également que les autorités mènent une politique qui stimule les produits issus du commerce équitable. Cela peut se faire par un soutien plus important à des campagnes de sensibilisation comme « Commune Fair Trade », ou par la politique commerciale ou de coopération au développement. Les autorités pourraient par ailleurs rendre leur réglementation en matière de marchés publics plus simple, en y incorporant la possibilité de prévoir des clauses liées à l'achat de produits équitables.

---

De Wel (CSC), Mme Diana Van Oudenhoven (CGSLB), Mr Claude Rolin (CSC), Mr Sébastien Storme (FGTB), Mr Daniel Van Daele (FGTB), Mme Ann Vermorgen (ACV) – représentants des syndicats ; Mr Dries Lesage (UG) – représentant du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg), Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccarà (ULB) – représentants du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>53</sup> Sur le marché belge, 72% des produits Fair Trade portent déjà en même temps le label Bio. Au niveau international, les critères liés aux deux labels ne cessent d'évoluer dans une direction concordante. Source : [www.maxhavelaar.be/nl/node/885](http://www.maxhavelaar.be/nl/node/885)

- [99] D'autres membres<sup>54</sup> estiment qu'une définition légale de Fair Trade (qui est une initiative privée) n'est pas une méthode de travail indiquée. Ces membres sont d'avis que les autorités ne doivent pas donner une définition légale à une initiative privée spécifique. Les problèmes existants, tels que le manque de clarté pour les consommateurs, sont des problèmes liés à la communication et au marketing, lesquels ne seront et ne pourront pas être résolus par une loi. Ces membres font à ce propos référence au point de vue de la Commission européenne qui stipulait dans sa Communication relative au commerce équitable et aux autres initiatives en matière de durabilité<sup>55</sup> : « *L'une des particularités du commerce équitable et d'autres systèmes privés d'assurance de la durabilité réside dans le fait qu'il s'agit essentiellement d'un mécanisme volontaire et dynamique qui se développe en phase avec la sensibilisation et les exigences de la société et du consommateur. À mesure que progresse la compréhension des défis liés à la durabilité, les systèmes privés d'assurance de la durabilité liés au commerce ont tendance à suivre ; dans certains cas, ils sont même à l'avant-garde du mouvement, renforçant la sensibilisation des consommateurs, qu'ils poussent à s'intéresser aux défis nouveaux et futurs en matière de développement durable, et à chercher à comprendre ces défis. Les marchés et les systèmes de « niche » peuvent influencer l'activité économique générale et la politique mise en œuvre par les pouvoirs publics. La Commission estime que son rôle n'est pas d'hierarchiser, ni de réglementer les critères afférents aux systèmes privés d'assurance de la durabilité liés au commerce, ni d'en évaluer la pertinence au regard des objectifs de développement soutenable. Une telle réglementation limiterait le dynamisme des initiatives privées en la matière et risquerait de faire obstacle au développement ultérieur du commerce équitable et d'autres systèmes privés, ainsi que de leurs normes.* » Ce point de vue est également partagé par les partenaires sociaux européens et les représentants des groupes de consommateurs dans l'avis du CESE du 28 janvier 2010. Ces membres font également remarquer qu'au sein de l'UE, la Belgique serait le seul état proposant une définition légale du commerce équitable.
- [100] Ces membres soulignent que les autorités ont un rôle important à jouer, pour lequel un excellent fil conducteur est disponible. En effet, en 2005, les partenaires sociaux européens et les représentants des groupes de consommateurs ont approuvé au sein du CESE un avis, qui détermine à quels niveaux les autorités peuvent jouer un rôle. C'est pourquoi ces membres demandent avec insistance que « l'opinion Adams » présentée par le CESE soit étudiée de manière approfondie et que des mesures gouvernementales puissent être envisagées sur la base dudit avis. Ce faisant, la Belgique s'allierait à la vision d'autres Etats membres et autorités européennes.
- [101] Ces membres pensent que toutes les formes de commerce équitable valent la peine d'être soutenues, même celles qui ont comme postulat qu'il est aussi possible de garantir la durabilité dans un environnement de marché. Ces membres font référence au fait que le monde des entreprises développe de nos jours de plus en plus d'initiatives positives sur le plan du commerce équitable, dont Fair Trade n'est qu'une partie. Etant donné qu'il n'existe aujourd'hui aucune étude d'impact indépendante (voir la Communication de la Commission européenne), il est en ce moment impossible de se prononcer de ce point de vue quant aux différentes initiatives de durabilité, en ce compris Fair Trade. Ces membres appellent donc à ce que les études d'impact nécessaires soient entreprises.

### *Promouvoir une alimentation saine et équilibrée*

- [102] Les campagnes d'information sur les modes alimentaires sains (associés à de l'exercice physique) n'ont actuellement pas l'effet souhaité. Les autorités doivent

<sup>54</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mme Isabelle Chaput (Essenscia), Mr Arnaud Deplae (UCM), Mme Ann Nachtergaele (FEVIA), Mme Marie-Laurence Semaille (FWA), Mr Piet Vanden Abeele (Unizo), Mr Olivier Van Der Maren (FEB) – représentants des employeurs ; Mr Reinhart Ceulemans (UA), Mme Lieve Helsen (KUL) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC) – représentant des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mme Monique Carnol (Ulg), Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccari (ULB) – représentants du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>55</sup> COM(2009) 215 : [http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/may/tradoc\\_143090.pdf](http://trade.ec.europa.eu/doclib/docs/2009/may/tradoc_143090.pdf)

envoyer un signal clair. A cet égard, il ne suffit pas de se concentrer sur certains aspects de l'alimentation. Une vision globale est nécessaire. Et le lien avec d'autres domaines doit être établi. La combinaison alimentation et activité physique est par exemple très importante pour un mode de vie sain. Une plus grande attention portée à la cohérence entre les plans 'alimentation et santé' et 'alimentation durable', peut donc être positive. Tant les autorités que le secteur privé doivent inciter les gens à adopter un mode de vie plus équilibré. De nombreuses actions existent déjà. La fondation d'utilité publique Happy Body est par exemple une initiative commune de FEVIA, le COIB et NUBEL. Sous la direction d'universitaires, cette fondation favorise le changement comportemental de la population belge en faveur d'un mode de vie équilibré avec des modes alimentaires sains et une activité physique suffisante. C'est aussi dans cette optique qu'a été créé le site [www.move-eat.be](http://www.move-eat.be), réalisation du CRIOC en collaboration avec le SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement. Une mise à jour du Plan santé et alimentation de 2004, qui était normalement prévue pour 2010-2011, est également nécessaire et un rapport doit être établi avec un mode de vie sain en général. Tous les acteurs doivent être impliqués dans l'élaboration d'actions sur base de ce plan.

### **Accès à l'information et sensibilisation**

[103] Des informations objectives et compréhensibles pour le consommateur sont d'importance capitale pour arriver à modifier les comportements. Le consommateur est souvent trop peu informé de l'impact en termes de durabilité du produit qu'il achète.

[104] Dans ce cadre, les consommateurs sont confrontés:

- au manque d'information et de sensibilisation concernant les choix durables ;
- au discours marketing en matière d'alimentation ;
- au fait que la structure de la chaîne ne permet généralement pas un contact entre le producteur et le consommateur, de sorte qu'il n'y a donc pas de dialogue et de solidarité entre les deux extrémités de la chaîne ;
- au focus important sur les prix bas, qui réduit l'intérêt que le consommateur porte aux critères de durabilité.

[105] Les charges administratives qui découlent de l'échange d'information entre les différents maillons de la chaîne doivent toutefois rester aussi limitées que possible. Les informations fournies doivent en outre avoir une plus-value évidente. Elles doivent être exactes, objectives, et compréhensibles. Au vu de la complexité des informations environnementales, plusieurs canaux d'information adaptés doivent être utilisés pour les actions de sensibilisation.

[106] Certains membres<sup>56</sup> considèrent que, parmi les publics-cibles, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux enfants et aux jeunes, d'une part en développant une réglementation pour les préserver de l'intrusion publicitaire (à l'abord et dans les écoles, plages horaires télé, ...), et d'autre part, en soutenant les actions de sensibilisation, d'information et de formation à destination de la jeunesse.

[107] D'autre part, ces membres estiment que des actions de sensibilisation et des actions d'information à l'adresse des jeunes doivent être entreprises. Outre la question de la

<sup>56</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Jan Turf, Mme Anne Panneels – vices-présidents ; Mr Roland de Schaetzen (Natagora), Mme Jacqueline Gilissen (IEB), Mme Sabien Leemans (WWF), Mme Jacqueline Miller (IEW) – représentants des ONG pour la protection de l'environnement ; Mr Jo Dafemans (Broederlijk Delen), Mme Brigitte Gloire (Oxfam-Solidarité), Mme An Heyerick (VODO), Mr Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Mr Nicolas Van Nuffel (CNCD) – représentants des ONG pour la coopération au développement ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC), Mr Christian Rousseau (Test Achat) – représentants des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mr Bert De Wel (CSC), Mme Diana Van Oudenhoven (CGSLB), Mr Claude Rolin (CSC), Mr Sébastien Storme (FGTB), Mr Daniel Van Daele (FGTB), Mme Ann Vermorgen (ACV) – représentants des syndicats ; Mr Reinhart Ceulemans (UA), Mme Lieve Helsen (KUL), Mr Dries Lesage (UG), Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccai (ULB) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

régulation, dont la responsabilité repose principalement sur les pouvoirs publics et le secteur, l'éducation aux médias joue un rôle crucial à cet égard, car on se base de ce point de vue sur la force des jeunes eux-mêmes. En leur proposant les outils adéquats (e.a. par le biais de l'enseignement), on les responsabilise à faire eux-mêmes des choix justes et fondés. Ainsi, ils disposeront du bagage adéquat leur permettant de comprendre et de porter un regard critique sur les messages des médias.

- [108] D'autres membres<sup>57</sup> considèrent également qu'il convient de s'intéresser en particulier aux enfants et aux jeunes mais soulignent que cela se fait déjà dans le cadre des initiatives autorégulatrices (code pour la publicité, EU-pledge). La mise en place de lois est inutile puisque ces initiatives autorégulatrices sont plus rapides, plus efficaces et plus effectives. Les membres demandent la promotion du code pour la publicité et d'autres initiatives en la matière, ainsi que le soutien et le contrôle de ceux-ci. Le soutien d'autres actions de sensibilisation, d'actions d'information et d'activités de formation destinées aux jeunes, est également encouragé.
- [109] Les jeunes sont très soucieux de préserver l'environnement et sont un excellent levier d'action, mais ils sont souvent mal ou partiellement informés. Les cantines scolaires et restaurants universitaires sont un excellent lieu d'éducation à l'alimentation durable et doivent être gérées dans ce sens. Ils devraient au minimum proposer une alternative durable dans leur menu. De plus, les classes à la ferme sont un instrument idéal pour familiariser les jeunes avec l'origine de nos denrées alimentaires.
- [110] Le CFDD demande également de réunir les différents acteurs afin d'élaborer un calendrier saisonnier, unique, des légumes et des fruits frais, de façon à pouvoir ensuite communiquer cette information de la manière la plus adéquate possible dans les magasins et via d'autres canaux.
- [111] Le CFDD pense que, bien qu'il n'existe pas encore d'instrument analysant l'impact complet d'un produit (voir [82] et [83]), des mesures peuvent déjà être prises. Plusieurs concepts existants, bien qu'ils ne soient pas parfaits, peuvent en effet déjà être utilisés pour permettre à court terme d'amorcer la transition vers une alimentation plus durable. Le CFDD renvoie ici aux concepts abordés dans les paragraphes [88] à [102]. Le CFDD insiste cependant sur le fait que ces concepts ne sont pas encore parfaits, et qu'ils doivent encore être affinés et faire l'objet d'une évaluation permanente.
- [112] D'autre part, les guides-conseil pour l'achat de poissons qui existent actuellement<sup>58</sup> doivent être davantage combinés<sup>59</sup>, développés en concertation avec les acteurs concernés, et diffusés par le biais des canaux adéquats.
- [113] La publicité utilise parfois des allégations de type environnemental (p.ex. « bon pour l'environnement », « soutient des projets environnementaux », etc.) ou sanitaire (p.ex. «light», «oméga-3», «probiotiques», etc.) sans nécessairement que le produit ait une réelle plus-value environnementale ou sanitaire. Il faut donc développer le cadre juridique pour les allégations concernant les produits nutritionnels et les allégations environnementales. Pour faire face à ce problème, une réglementation européenne a été élaborée récemment. Elle est entrée en vigueur en Belgique en janvier 2010. Le CFDD craint qu'il puisse subsister des problèmes, même s'il espère que la nouvelle réglementation permettra d'améliorer la situation. Le Conseil demande une évaluation dans les 2 ans afin d'examiner si les problèmes observés ont effectivement été résolus par la nouvelle législation. Il existe en outre des initiatives spontanées (code publicitaire volontaire de l'industrie et de la distribution) qui pourraient être suivies et améliorées.

---

<sup>57</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mme Isabelle Chaput (Essenscia), Mr Arnaud Deplae (UCM), Mme Ann Nachtergaele (FEVIA), Mme Marie-Laurence Semaille (FWA), Mr Piet Vanden Abeele (Unizo), Mr Olivier Van Der Maren (FEB) – représentants des employeurs.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

<sup>58</sup> Tant le VLAM ([www.visinfo.be](http://www.visinfo.be)) que le WWF ([www.goedevis.nl](http://www.goedevis.nl)) distribuent des guides-conseil pour l'achat de poissons.

<sup>59</sup> Le guide-conseil pour l'achat de poissons du Vlam tient uniquement compte des saisons, celui du WWF tient entre autres compte de la technique de pêche, des problèmes d'élevage, de la surpêche et de la taxe environnementale.

## **Augmenter l'offre**

- [114] Les autorités peuvent contribuer à augmenter de manière systémique l'offre de produits alimentaires durables en développant une politique stimulante ou en prévoyant un soutien financier ou technique, etc.
- [115] Différents fournisseurs de repas (comme les restaurants des pouvoirs publics, des entreprises ou des écoles) peuvent prévoir une offre alimentaire durable et représenter ainsi un stimulant important pour les producteurs, afin qu'ils lancent davantage de produits durables sur le marché. Suite au Printemps de l'Environnement, les autorités fédérales ont lancé un projet pilote dans un de leurs restaurants (tour des finances). Une check-list y est utilisée pour vérifier la durabilité des produits.<sup>60</sup> Spontanément, d'autres restaurants des administrations fédérales et d'autres cantines proposent également des produits qui répondent à une partie de ces critères. Le CFDD demande donc d'élargir le projet pilote à d'autres restaurants publics et scolaires, moyennant une adaptation de la check-list de façon à ce qu'elle se base uniquement sur des critères, et non sur des labels spécifiques. Un budget suffisant devrait être prévu à cette fin et l'initiative devrait être évaluée au fil du temps.
- [116] Concrètement, les autorités peuvent demander à leurs fournisseurs de souscrire à des normes conformes à la définition visée aux [17] et [18] et de les appliquer dans les chaînes de production (y compris internationales).
- [117] Le Choice Editing (présélection de l'offre) en fonction de la durabilité est un instrument à ne pas négliger en vue de rendre l'offre plus durable.<sup>61</sup> Ce sont la distribution et le secteur de la transformation en particulier qui ont un rôle directeur à jouer à cet égard. Le CFDD demande que les autorités encouragent, soutiennent et éventuellement encadrent les initiatives prises par la chaîne de ce point de vue. La recherche que les autorités peuvent mener à ce niveau, peut en encourager d'autres à agir de même. Il faut veiller ici de manière très claire à ce que les acteurs de la chaîne soient impliqués dans le processus.
- [118] Les contrats conclus par les autorités ne constituent pas le seul axe suivant lequel les changements doivent s'opérer. Le CFDD demande que l'autorité publique, en tant que garante de l'intérêt général, stimule un système alimentaire plus durable et évalue l'intérêt de développer un cadre réglementaire pour assurer cet objectif.

## **Conservation : emballage et gaspillage**

- [119] L'emballage de la nourriture est nécessaire pour prolonger la conservation des produits et lutter contre le gaspillage. Les mesures prises en Belgique pour la prévention et le recyclage sont positives, mais de nombreuses améliorations sont encore possibles. Par exemple, un tiers des déchets d'emballages plastiques ménagers sont actuellement collectés de manière sélective.<sup>62</sup> Le CFDD demande donc de poursuivre les efforts compte tenu des résultats déjà obtenus. De l'attention doit également être portée aux opérateurs qui échappent au système tel que défini par les organismes de gestion (Fostplus, Val-i-pac...). Une politique stricte de suivi pour arriver à une situation équitable est absolument nécessaire. Sinon, les sociétés qui appliquent les bonnes pratiques finiront à terme par abandonner elles aussi.

---

<sup>60</sup> Voir <http://www.poddo.be/uploads/documentenbank/9d1531be1a249f5eeb9e4541dfea51ee.pdf>

<sup>61</sup> I Will if You will: Towards Sustainable Consumption. SD Commission en OLR (2008). Public Understanding of the Sustainable Food, Defra. Ces rapports affirment qu'il existe des limites aux possibilités d'information et de sensibilisation qui visent à faire évoluer le comportement des consommateurs vers une plus grande durabilité. En particulier lorsqu'il existe des pondérations à faire, p.ex. entre résultats éthiques ou écologiques. Dans de tels cas, les consommateurs souhaitent que le choix soit fait à leur place.

<sup>62</sup> Seuls 38,44% des quantités totales de plastique ont été recyclées en Belgique en 2007 d'après les chiffres communiqués à la Commission européenne par la CIE : voir le rapport annuel 2008 de la CIE, p.34 (<http://www.ivcie.be/admin/upload/page/file/154.pdf>).

- [120] Il peut également y avoir des gaspillages lors de la conservation des produits alimentaires. Beaucoup d'énergie est perdue pour l'utilisation de congélateurs et de frigos ouverts dans les grandes surfaces. Des initiatives ont vu le jour dans le secteur pour accélérer le passage à un système énergétiquement plus efficace. Les autorités peuvent aider à étendre ces initiatives à tous les acteurs.
- [121] Les consommateurs gaspillent, ce qui a des causes multiples (conditionnement des produits, achats qui ne correspondent pas aux besoins, pratiques commerciales, ...). Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, la sensibilisation et l'éducation des ménages restent donc essentielles. Outre la mise en évidence de l'importance et des conséquences du gaspillage, il s'agit de leur conseiller, entre autres, d'acheter selon leurs besoins. Des initiatives en ce sens ont déjà été prises, et doivent être soutenues. C'est le cas de l'Observatoire Bruxellois de la Consommation Durable (voir annexe 1), où l'implication de tous les acteurs est suggérée.

## 6. Etude de cas : l'huile de palme

- [122] L'huile de palme et les produits qui en sont dérivés sont des matières premières souvent utilisées dans notre industrie alimentaire.
- [123] Certains membres<sup>63</sup> souhaitent souligner que, outre le fait que la qualité nutritionnelle de ces produits peut occasionner des problèmes de santé (acides gras polyinsaturés), il existe un problème important lié à l'extention des plantations d'huile de palme, notamment en Indonésie, en Malaisie et en Colombie. Ces extensions n'occasionnent pas seulement des déforestations à grandes échelles, des émissions de CO2 corrélatives et l'expulsion des communautés locales, ainsi que des perturbations des bassins hydrographiques et de la biodiversité, et des pollutions des nappes phréatiques et des cours d'eau. Elles occasionnent aussi des atteintes au respect du droit à l'alimentation et aux droits des travailleurs des plantations. Vu l'absence d'un cadre international établissant des critères de durabilité contraignants, la chaîne de l'huile de palme tente avec des organisations de protection des consommateurs et des organisations environnementales, au sein du Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO), d'établir des critères de durabilité via des accords volontaires. Mais l'huile de palme certifiée par RSPO ne perce actuellement pas sur le marché européen du fait de son surcoût. Ce système ne garantit en outre pas la durabilité de cette huile, notamment au niveau des critères sociaux ni au niveau du droit à l'alimentation de la population locale. C'est pourquoi ces membres du CFDD demandent que la Belgique adopte au niveau national une réglementation en la matière et qu'elle plaide au niveau européen pour l'adoption d'un ensemble de critères de durabilité qui permette d'interdire l'importation d'huile de palme non durable. De plus, il est urgent de s'inspirer des réglementations canadienne et danoise sur les acides gras trans qui proviennent de l'hydrogénation d'huiles, au premier rang desquel on retrouve l'huile de palme. Ces réglementations imposent l'interdiction d'avoir plus de 2% d'acide gras trans d'origine artificielle dans un produit. Il faudrait par ailleurs qu'un cadre favorable à la culture et la transformation en Europe de plantations oléagineuses cultivées durablement, soit adopté tant au niveau belge qu'europpéen, afin de permettre leur utilisation dans

---

<sup>63</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mr Jan Turf, Mme Anne Panneels – vices-présidents ; Mr Roland de Schaetzen (Natagora), Mme Jacqueline Gilissen (IEB), Mme Sabien Leemans (WWF), Mme Jacqueline Miller (IEW) – représentants des ONG pour la protection de l'environnement ; Mr Jo Dafemans (Broederlijk Delen), Mme Brigitte Gloire (Oxfam-Solidarité), Mme An Heyerick (VODO), Mr Bogdan Vanden Berghe (11.11.11), Mr Nicolas Van Nuffel (CNCD) – représentants des ONG pour la coopération au développement ; Mr Marc Vandercammen (CRIOC) – représentant des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mr Bert De Wel (CSC), Mme Diana Van Oudenhoven (CGSLB), Mr Claude Rolin (CSC), Mr Sébastien Storme (FGTB), Mr Daniel Van Daele (FGTB), Mme Ann Vermorgen (ACV) – représentants des syndicats ; Mr Reinhart Ceulemans (UA), Mme Lieve Helsen (KUL), Mr Dries Lesage (UG), Mr Jean-Pascal van Ypersele de Strihou (UCL), Mr Edwin Zaccāi (ULB) – représentants du monde scientifique.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mr Christian Rousseau (Test Achat) – représentant des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

l'industrie alimentaire et d'ainsi réduire notre dépendance vis-à-vis des huiles végétales importées.<sup>64</sup>

- [124] D'autres membres<sup>65</sup> indiquent que l'huile de palme vierge ne contient pas d'acides gras trans, et que seulement la moitié de cette huile est polyinsaturée, et qu'elle peut donc aussi avoir un apport nutritionnel intéressant. De plus, après transformation, l'huile de palme ne contient pas plus d'acides gras trans que les autres huiles raffinées. Ces membres réfèrent au rapport EFSA (EFSA Q 2007 058, 31 janvier 2008), qui dit : *"Evidence from a number of countries indicates that the intake of TFA in the EU has decreased considerably over recent years, owing to reformulation of food products, especially fat spreads. More recent reported intakes in some EU member States are close to the recommended maximum intake levels of 1 – 2 % (EFSA 2004). For example, in the UK the average intake of TFA has been halves to less than 1E% (SACN 2007). Trans fatty acids might be included for some food groups but are of decreasing public health importance as intakes in the EU have declined considerably"*. C'est pourquoi ces membres pensent qu'une réglementation n'est pas nécessaire. L'Union européenne transforme chaque année 8,6 millions de tonnes d'huile de palme (Source : Oilworld et FEDIOL). Ce chiffre concerne également les applications non alimentaires de l'huile de palme, mais il est vrai qu'il conforte que celle-ci est surtout utilisée comme ingrédient dans l'alimentation. Ces autres membres ajoutent en outre que des efforts sont fournis en vue de rendre la production d'huile de palme plus durable. RSPO est une initiative au sein de laquelle les ONG, le commerce, l'industrie de la transformation et des cultivateurs d'huile de palme, collaborent en vue de défendre les intérêts sociaux, environnementaux et économiques qui se rapportent à la production d'huile de palme. Ils s'attendent donc à ce qu'à moyen terme, l'huile de palme importée en Europe soit certifiée RSPO. Plusieurs grands fabricants alimentaires s'y sont d'ailleurs déjà publiquement engagés. Comme ces fabricants travaillent à un niveau mondial, ils peuvent donc jouer un rôle de pionnier au niveau de cette échelle mondiale. Pour ces raisons, une réglementation nationale ou européenne n'est actuellement pas opportune. La chaîne de l'huile de palme elle-même est mieux placée pour organiser l'introduction de l'huile de palme certifiée. Un des points importants qui doit encore être clarifié à cet égard est celui de savoir quel comportement adopter vis-à-vis des dérivés. Ce genre de détails ne doit pas être confié au législateur. Les entreprises qui raffinent l'huile de palme en Belgique ou en Europe, exportent une partie de leurs produits finis. Une réglementation nationale ou européenne nuirait fortement à ces entreprises qui exportent, en raison de la concurrence avec les entreprises des pays tiers.

---

<sup>64</sup> <http://www.greenpeace.nl/reports/united-plantations-certified-d>

Oxfam (2009) – R. Bailey, 2008, Another Inconvenient truth, Oxfam Briefing paper, Oxfam International SawitWatch – Forest Peoples Programme (2006): Ghosts on our own land: Indonesian Oil palm Smallholders and the Roundtable on Sustainable palm Oil

<sup>65</sup> Membres qui soutiennent cette position : Mme Isabelle Chaput (Essenscia), Mr Arnaud Deplae (UCM), Mme Ann Nachtergaele (FEVIA), Mme Marie-Laurence Semaille (FWA), Mr Piet Vanden Abeele (Unizo), Mr Olivier Van Der Maren (FEB) – représentants des employeurs.

Membres qui s'abstiennent quant à cette position : Mr Theo Rombouts – président ; Mr Christian Rousseau (Test Achat) – représentant des ONG qui défendent les intérêts des consommateurs ; Mme Monique Carnol (Ulg) – représentante du monde scientifique.

Les autres membres s'opposent à cette position.

## **Annexe 1 : Inventaire des actions et initiatives existantes**

### Remarque préalable:

*L'inventaire ci-dessous n'est pas exhaustif. De plus, aucune évaluation de la pertinence des initiatives n'a été faite.*

### **Plans d'action**

- [Plan d'action national environnement-santé](#): comporte également un chapitre sur l'alimentation saine.
- [Actieplan voeding en beweging](#): instance politique flamande concernant l'alimentation et le sport jusqu'en 2015.
- [Plan national Nutrition Santé 2005 – 2010](#)
- [Strategisch plan biologische landbouw](#) 2008-2012, signé par le Ministre flamand de l'Agriculture, Bioforum, Boerenbond, ABS et Het Departement Landbouw en Visserij Vlaanderen.

### **Niveau international**

- GRAIN (Genetic Resources Action International) "is an international NGO that works to support small farmers and social movements in their struggles for community-controlled and biodiversity-based food systems". Voir [www.grain.org](http://www.grain.org).
- The New World Agriculture and Ecology Group (NWAEG) est une organisation qui se focalise sur l'agriculture durable, la conservation biologique et la justice sociale.
- The *Institute for Food and Development Policy/Food First* shapes how people think by analyzing the root causes of global hunger, poverty, and ecological degradation and developing solutions in partnership with movements working for social change.
- The *IPC* is a global network of Civil Society Organisations (CSOs) and Social Movements concerned with *food sovereignty* issues and programs. [www.foodsovereignty.org](http://www.foodsovereignty.org)
- IATP ( Institute for Agriculture and Trade Policy) : The Institute for Agriculture and Trade Policy works locally and globally at the intersection of policy and practice to ensure fair and sustainable food, farm and trade systems.
- Eurovia LVC : an international movement of peasants, small- and medium-sized producers, landless, rural women, indigenous people, rural youth and agricultural workers (148 members from 69 countries from Asia, Africa, urope, and the Americas.)
- [Sustainable Food Laboratorium](#) : The Sustainable Food Lab is a consortium of business, non profit and public organizations working together to accelerate the shift of sustainable food from niche to mainstream in order to ensure a healthy future for the planet and its people.
- [FAO](#) (Food and Agricultural Organisation) : source d'information utile. Le FAO aide les pays en développement et les pays en transition à moderniser et à améliorer les pratiques agricoles, forestières et halieutiques, et à garantir une bonne nutrition pour tous. Il publie aussi des rapports sur la situation mondiale de l'alimentation, de la pêche, des forêts, de l'insécurité alimentaire et de la situation des marchés des produits agricoles.
- [European Food Information Council](#) : une organisation sans but lucratif qui fournit des informations scientifiquement fondées à propos de la sécurité alimentaire et de l'alimentation saine et de qualité, aux médias, aux experts sanitaires et alimentaires, aux éducateurs et aux responsables politiques, de façon compréhensible pour les consommateurs.
- [Europese website van de EU Commissie voor informatie en sensibilisering voor biologische landbouw en voeding](#)
- [Food SCP Roundtable](#) : une table ronde européenne, regroupant les agriculteurs et leurs fournisseurs, les commerçants, les producteurs agro-alimentaires, les entreprises d'emballage et les organisations de consommateurs, qui a été créée afin de développer des méthodes d'analyse de l'impact environnemental des produits et des méthodes d'information des consommateurs, et qui est chargée de faire rapport quant aux progrès enregistrés. Vous trouverez davantage d'informations dans [ce document](#).
- [Nature & Progrès](#) : promeut l'agriculture biologique par de multiples initiatives.



- [Plate-forme souveraineté alimentaire](#): rassemble autour de diverses initiatives les organisations agricoles et paysannes, les organisations de solidarité internationale, les organisations environnementales et les organisations de consommateurs, pour travailler ensemble à la défense, au Nord comme au Sud, de la régulation de l'agriculture et du commerce.
- ...

### **Niveau national**

- Lors du Forum [CFDD Énergie 2050](#) les éléments suivants relatifs à une alimentation durable ont été abordés : en 2050, une réduction de l'impact sur le climat, au niveau de la production des produits dans l'ensemble de la chaîne de production, étant donné la contribution de l'alimentation aux émissions des gaz à effet de serre. Afin de réduire l'impact sur l'environnement et le changement climatique, les actions suivantes ont été avancées :
  - soutenir la production locale ;
  - lancer des initiatives contre le gaspillage ;
  - vérifier comment les effets externes peuvent être internalisés dans les prix ;
  - éduquer et sensibiliser quant à l'alimentation durable ;
  - veiller à ce que le soutien à l'agriculture soit davantage dissocié de la production ;
  - entreprendre des actions sur le plan des cantines durables ;
  - ...
- Le [Printemps de l'environnement](#) s'est également penché sur la problématique. Les mesures issues du Printemps ont pour objectif d'identifier, de quantifier et d'expliquer les différentes pressions exercées sur l'environnement, découlant des modes de consommation et de production non-durables en termes d'alimentation, en tenant compte du pilier socio-économique de la stratégie du développement durable. Une attention particulière est accordée à ce propos aux modes de consommation plus sains.
- La [Task Force Développement Durable](#) du Bureau du Plan a également traité la question de l'alimentation dans son dernier [rapport de DD](#). Ce rapport rappelle les objectifs du développement durable, auxquels contribuent les changements du système alimentaire:
  - l'exclusion de la pauvreté, qui s'accompagne d'un accès à une alimentation saine et suffisante pour tous (ODD 2) ;
  - 20 litres d'eau potable par jour pour tous (ODD 5) ;
  - le respect des normes internationales en matière de pollution de l'atmosphère, de l'eau et du sol (ODD 12) ;
  - la stabilisation du taux d'extinction des espèces d'êtres vivants au taux d'extinction naturel (ODD 17).
- La charte « Politique environnementale - 10 piliers pour la chaîne alimentaire » a été cosignée par la fédération de l'industrie agro-alimentaire (FEVIA), les associations professionnelles représentant les agriculteurs (Boerenbond, FWA et ABS), les producteurs d'aliments composés pour animaux (BEMEFA-APFACA) et la distribution (FEDIS). Avec cette charte, les 6 associations s'engagent à implémenter davantage les mesures nécessaires en vue de réduire l'impact sur l'environnement de l'ensemble des produits alimentaires. Ainsi, ces 6 associations collaborent à un approvisionnement alimentaire durable. Leur objectif est d'unir leurs forces en vue d'augmenter le caractère durable de la chaîne alimentaire en Belgique. Une [note d'étude](#) à propos de l'alimentation durable, afin de donner une définition à l'alimentation durable (en faisant référence au Sustainable Food Laboratory et à l'American Public Health Association (APHA)) et proposer ensuite des pistes et des stratégies éventuelles à l'industrie alimentaire, a également été élaborée dans ce contexte.
- [Bioforum](#) : l'organisation couple de l'agriculture et de l'alimentation biologiques soutient et met en œuvre des initiatives visant à promouvoir l'agriculture et les produits alimentaires biologiques. Cette organisation a pleinement opté pour l'agriculture et l'alimentation biologiques et durables, avec une attention maximale accordée à l'être humain, l'animal et la planète, et elle ambitionne la croissance de la production biologique.

- Plusieurs recherches en matière d'alimentation durable ont été effectuées par le [CRIOC](#). Un site web <http://www.move-eat.be> a notamment été créé. Différents événements, dans le cadre de l'Observatoire bruxellois de la consommation durable (partenariat entre le CRIOC et Bruxelles Environnement, voir site [www.observ.be](http://www.observ.be)) sont également organisés. Ainsi, une série de colloques ont eu lieu en juin 2009 autour du thème *S'alimenter sans manger la planète*.
- Groupe de travail sur l'agriculture du VODO : au sein de l'Organisation flamande pour un développement durable (VODO), différentes organisations suivent de près les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation. Dans un groupe de travail, le VODO collecte cette expertise et suit de près les politiques belge et européenne en la matière.
- Le site web [www.labelinfo.be](http://www.labelinfo.be) du réseau "bewust verbruiken" (consommer de manière responsable) permet au consommateur de mieux comprendre les différents critères qui se cachent derrière les labels existants. Pour l'alimentation, plusieurs labels ont déjà été repris. Une extension de cette initiative est attendue dans le courant de l'année 2010.
- Exemples de calendriers saisonniers existants :
  - Velt: [http://www.velt.be/Joomla/index.php?option=com\\_content&task=view&id=313&Itemid=137](http://www.velt.be/Joomla/index.php?option=com_content&task=view&id=313&Itemid=137)
  - Vitelma: <http://www.vitelma.be/nl/gezondenfit/seizoenskalender.html>
  - UZLeuven: <http://www.uzleuven.be/files/Voedingtijdenszwangerschap/eigen%20seizoenskalender.pdf>
  - Crioc : <http://www.oivo-crioc.org/files/fr/3190fr.pdf>
- ...

### **Niveau régional**

- [RABAD](#) (Réseau bruxellois pour l'alimentation durable) et le Réseau wallon pour une alimentation durable : réseaux pour encourager l'alimentation durable sur la territoire des régions bruxelloise et wallonne, et pour faire connaître les enjeux des modes de consommation alimentaire auprès de publics variés.
- [Réseau éco-consommation](#): vise à encourager des comportements de consommation plus respectueux de l'environnement et de la santé. Travaille aussi sur l'alimentation.
- [Netwerk bewust verbruiken](#): un groupement flamand d'organisations, actives sur le plan des consommateurs, de l'environnement, du tiers monde, des droits des travailleurs, d'une autre approche de l'argent, de l'économie sociale, etc., qui par le biais de réseaux, d'informations, de campagnes et de projets stimule une attitude responsable face à la consommation et des modes de production écologiques et sociaux, afin de parvenir à un développement durable. L'alimentation fait également partie des sujets traités.
- [Eten is Weten](#): weblog sur l'alimentation durable. A organisé une journée d'études avec World Café sur l'alimentation durable.
- [EVA \(Eetisch Vegetarisch Alternatief\)](#): informe quant à l'ensemble des facettes d'une alimentation végétarienne saine et de qualité. Est actuellement surtout connu pour l'initiative intitulée *Donderdag Veggiedag* (jeudi végétarien).
- Différentes coopératives et initiatives visent la commercialisation de produits plus durables : par exemple [Coprosain](#).
- Multiples initiatives de Velt : association qui plaide en faveur d'une vie et d'une horticulture écologiques.
- Guide des achats durables du Bond Beter Leefmilieu : un instrument clair, accessible et indépendant pouvant être utile à toute personne qui souhaite agir de manière respectueuse de l'environnement. L'alimentation en fait également partie.
- Bioforum, Boerenbond, ABS et le ministre de l'agriculture ont signé ensemble le plan stratégique pour l'agriculture biologique (voyez le lien dans les plans d'action).
- Le Conseil de la jeunesse (CJCF) a créé un outil de sensibilisation à l'impact de notre consommation alimentaire sur les trois piliers du développement durable. Le but est d'amener, via une approche ludique, à une conscientisation du jeune consommateur sur les choix qui sont à sa portée et sur les priorités qu'il peut défendre via ses achats alimentaires. Plus d'infos : [www.conseildelajeunesse.be](http://www.conseildelajeunesse.be).
- ...

### Travail décent :

- [Campagne mondiale](#) : lancée en janvier 2007 dans le cadre du Forum social mondial de Nairobi. Cette campagne est une initiative conjointe menée par les organisations suivantes : Confédération syndicale internationale : [www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org); Confédération européenne des syndicats : [www.etuc.org](http://www.etuc.org) ; Solidar : [www.solidar.org](http://www.solidar.org) ; Social Alert : [www.socialalert.org](http://www.socialalert.org); Forum progressiste mondial [www.globalprogressiveforum.org](http://www.globalprogressiveforum.org).
- [Organisation Internationale du Travail](#): dotée d'une structure tripartite, l'OIT a pour vocation de fournir aux hommes et aux femmes de tous les pays, riches ou pauvres, de meilleures possibilités d'obtenir un travail et un revenu décents, la sécurité de l'emploi et de meilleures conditions de vie. Elle s'efforce d'atteindre ces objectifs en promouvant les droits au travail, en encourageant la création d'emplois décents, en améliorant la protection sociale et en renforçant le dialogue social dans le domaine de l'emploi.
- [Campagne belge](#) : En Belgique c'est sous l'impulsion et la coordination des deux coupoles d'ONG et d'associations - le CNCD-11.11.11 et son homologue néerlandophone 11.11.11 KVNZB) que la coalition belge pour le travail décent se structure et s'organise. En lien avec les [objectifs du Millénaire pour le développement](#), la coalition belge pour le travail décent place pendant deux ans (été 2008 - été 2010) le travail décent pris sous l'angle des revenus du travail comme axe central de son travail de campagne. Les objectifs de la campagne sont les suivants : sensibilisation au Nord (à savoir : faire connaître le concept de travail décent à un public le plus large possible et montrer sa pertinence dans la lutte contre la pauvreté au Nord et au Sud), collaboration avec des organisations partenaires du Sud concernant le travail décent (à savoir : renforcer/développer le soutien à des projets spécifiques ou dans le dialogue avec leur gouvernement ou encore un travail de conscientisation du Sud quant à ses droits) et plaidoyer à l'intention des niveaux fédéral et européen (à savoir : convaincre les politiques et autres décideurs de placer le « travail décent » au centre de la politique de développement nationale, régionale et internationale).

## Annexe 2 : Aperçu des conventions sociales internationales

The following list of social principles has been derived wherever possible with reference to relevant international law and conventions. It also references existing sustainability standards.

Principle	Criteria	Relevant Agreements <sup>66</sup>	Comment
Compliance with national laws and ratified international laws (whichever are better) on employment conditions and workers' rights	Applicant must comply with all national laws and ratified international laws (whichever are better) concerning employment conditions and workers' rights		Production must be compliant with relevant laws and ratified conventions, and should exceed them as necessary in order to meet subsequent criteria.
Employees are provided with fair legal contracts	Applicant must provide all types of employee (including temporary workers) with a fair legal contract in which relevant criteria below are registered	International Agreements: – ILO Convention 110	
Workers are informed about their rights	Applicant must show evidence that all workers are informed about their rights, including bargaining rights.	International Agreements: ▪ ILO Convention 87 ▪ ILO Convention 98	Companies and plantations must inform workers of their rights and provide them with the necessary means to exercise these rights.
	Applicant must show evidence of a mutually agreed and documented system for dealing with complaints and grievances which is implemented and accepted by all parties.	Sustainability Standards: ▪ FSC ▪ RSPO ▪ Basel Criteria	
Proper subcontracting	Applicant must demonstrate that any subcontractors are properly licensed and provide services meeting the same criteria as those listed here	International Agreements:  • ILO Convention 181 • ILO Convention 110	A large proportion of plantation agriculture is subcontracted through gangmasters, resulting in exploitation and bonded labour in the worst cases.

Principle	Criteria	Relevant Agreements	Comment
Freedom of association and right to collective bargaining	Applicant must guarantee the rights of workers to organise and negotiate their working conditions. Workers exercising this right should not be discriminated against or suffer repercussions. Where this is restricted	International Agreements: ▪ ILO Convention 87 ▪ ILO Convention 98 ▪ ILO Convention 110 ▪ ILO Convention 141	Freedom of association is a fundamental human right recognised in the Universal Declaration of Human Rights and also recognised in various ILO conventions including fundamental conventions.

<sup>66</sup> CEAFRD Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination  
 ICCPR International Covenant on Civil and Political Rights  
 ICESCR International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights  
 ILO International Labour Organization of the United Nations  
 UDHR Universal Declaration of Human Rights  
 UNCRC United Nations Convention on the Rights of the Child  
 UNDRIP United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples  
 UNNRTC United Nations Norms on Responsibilities of Transnational Corporations and Other Business Enterprises with Regard to Human Rights

	by law, employers should facilitate alternative independent means of free association and collective bargaining.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ICCPR Article 22</li> <li>▪ ICESCR Article 8</li> <li>▪ UDHR Article 23(4)</li> <li>▪ UNNRTC Section D 9</li> </ul> <p>Sustainability Standards:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. RSPO</li> <li>2. FSC</li> <li>3. Basel Criteria</li> </ol>	
Working hours are not excessive	Working hours comply with national laws, and benchmark industry standards, whichever affords greater protection. In any event, workers shall not on a regular basis be required to work in excess of 8 hours per day. Overtime shall be voluntary, shall not be demanded on a regular basis, and shall always be compensated at a premium rate. Workers will enjoy in every period of seven days a period of rest comprising at least 24 consecutive hours.	<p>International Agreements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 1</li> <li>▪ ILO Convention 110</li> <li>▪ ICESCR Article 7 (d)</li> <li>▪ UDHR Article 24</li> </ul>	
No discrimination	There is no discrimination (distinction, exclusion or preference) practised that denies or impairs equality of opportunity, conditions, or treatment based on individual characteristics and group membership or association. For example, on the basis of: race, caste, nationality, religion, disability, gender, sexual orientation, union membership, political affiliation, age, marital status, working status (i.e. temporary, migrant, seasonal), HIV/AIDS.	<p>International Agreements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 100</li> <li>▪ ILO Convention 111</li> <li>▪ ICESCR Article 2 and Article 7 (a)</li> <li>▪ ICCPR Article 2</li> <li>▪ UDHR Article 23 (2)</li> <li>▪ UNDRIP various Articles</li> </ul> <p>Sustainability Standards:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RSPO</li> <li>– Basel Criteria</li> </ul>	Based upon an ILO fundamental convention and internationally recognised human rights

Principle	Criteria	Relevant Agreements	Comment
Fair wages and compensation rules	Workers must be paid wages at least equivalent to the legal national minimum wage or the relevant industry standard, whichever is higher. In any event, wages should always be enough to meet basic needs and to provide some discretionary income.	International Agreements: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 95</li> <li>▪ ILO Convention 110</li> <li>▪ ICESR Article 7 (a)</li> <li>▪ UDHR Article 23 (3)</li> <li>▪ UNNRTC Section D 8</li> </ul>	
	All workers should be informed of their wages before entering into employment, and	Sustainability Standards: [125] RSPO [126] Basel Criteria	
	Workers must be paid in cash, or in a form that is convenient to them, in a regular and timely manner.		
	The applicant should pay the workers for unproductive time due to conditions beyond their control.		
	Deductions from wages as a disciplinary measure are not permitted nor shall any deductions from wages not provided for by national law be permitted without the expressed permission of the worker concerned. All disciplinary measures should be recorded.		
	Housing and other benefits shall not be automatically deducted from the minimum wage/or relevant industry wage as a payment in kind.		
	In instances of piecework, the pay rate must permit the worker to earn at least the minimum wage or relevant industry standard (whichever is higher) during normal working hours and under normal working conditions.		

Principle	Criteria	Relevant Agreements	Comment
No forced labour	The applicant does not engage in or support forced labour, including bonded labour. The company does not retain any part of workers' salaries, benefits, property or documents in order that they remain in production. The company must also refrain from any form of physical or psychological measure in order to keep workers employed. Workers are free to leave their employer after reasonable notice. Spouses and children of contracted workers cannot be required to work in production.	<p>International Agreements:</p> <p>ILO Convention 29</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 105</li> <li>▪ ILO Convention 110</li> <li>▪ ICESCR Article 6</li> <li>▪ ICCPR Article 8</li> <li>▪ UDHR Article 4</li> <li>▪ UNNRTC Section D 5</li> </ul> <p>Sustainability Standards:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Basel Criteria</li> </ul>	Based upon an ILO fundamental convention and internationally recognised human rights
No child labour	Applicant must guarantee that no children below the age of 15 are employed, and that no hazardous or dangerous work is carried out by workers under the age of 18.	<p>International Agreements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 138</li> <li>▪ ILO Convention 182</li> <li>▪ ICESCR Article 10 (3)</li> <li>▪ UNCRC Article 32</li> <li>▪ UNNRTC Section D 6</li> </ul> <p>Sustainability Standards:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RSPO</li> <li>- Basel Criteria</li> </ul>	Based upon two ILO fundamental conventions and internationally recognised human rights
Access to ground and surface water is not diminished through either depletion or pollution.	<p>Evidence of compliance with national and local regulations or industry standards relevant to contamination and depletion of water sources with respect to:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Waster storage and handling</li> <li>- Pesticides and agro-chemicals</li> <li>- Fertilisers</li> <li>- Irrigation and water usage</li> <li>- Mill effluent</li> </ul> <p>Documented water management plan and annual documentation of applied Good Agricultural Practices with respect to efficient water use, responsible use of agro-chemicals, waste discharge.</p>	<p>International Agreements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ICESCR Article 12</li> <li>- Stockholm Convention</li> <li>- UNNRTC Section E 12</li> </ul> <p>Sustainability Standards:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- RSPO</li> <li>- Basel Criteria</li> </ul>	Water stress will be one of the most significant challenges faced by agriculture in coming years, and many biofuel crops are particularly thirsty, requiring extensive irrigation. The impacts of such practices on surrounding communities can be severe.

Principle	Criteria	Relevant Agreements	Comment
Air quality is maintained	Evidence of compliance with national and local regulations and Good Agricultural Practice with respect to: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Air Emissions</li> <li>- Waste management</li> <li>- Burning practices</li> </ul>	International Agreements: <ul style="list-style-type: none"> <li>- ICESCR Article 12</li> <li>- Stockholm Convention</li> </ul> Sustainability Standards: <ul style="list-style-type: none"> <li>- RSPO</li> <li>- Basel Criteria</li> </ul>	Indiscriminate spraying of agrochemicals or burning practices can have serious implications for the health of nearby communities and workers.
	Evidence that no burning occurs as part of land clearing, harvesting or waste disposal.		
Soil conservation	Evidence of compliance with national and local regulations and Good Agricultural Practice with respect to: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Waste storage</li> <li>- Pesticides and agro-chemicals</li> <li>- Fertiliser</li> <li>- Soil erosion</li> </ul>	International Agreements: <ul style="list-style-type: none"> <li>- ICESCR Article 12</li> <li>- Stockholm Convention</li> <li>- UNNRTC Section E 12</li> </ul> Sustainability Standards: <ul style="list-style-type: none"> <li>- RSPO</li> <li>- Basel Criteria</li> </ul>	
eHealth & Safety	All applicants are required to meet basic needs including potable water, clean toilet facilities, a clean place to eat and store food, adequate protective equipment, and access to adequate (physically and financially) medical care. Accommodation, where provided, shall be clean, safe, and meet the basic needs of the workers.	International Agreements: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 155</li> <li>▪ ILO Convention 161</li> <li>▪ ILO Convention 184</li> <li>▪ ILO Convention 110</li> <li>▪ ICESCR Article 7 (b)</li> <li>▪ UNNRTC Section D 7</li> </ul> Sustainability Standards: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ RSPO</li> <li>▪ FSC</li> <li>▪ Basel Criteria</li> </ul>	Health and safety standards on plantations or in processing plants may be seriously lacking, particularly regarding use of dangerous chemicals, or access to basic needs such as water.
	All applicants must ensure workers and smallholders receive regular health & safety training appropriate to the work they perform.		
	The applicant shall assign responsibility for health & safety to a senior management representative.		
	All applicants must identify hazards and inform workers and smallholders accordingly, and also adopt appropriate preventative measures to minimise hazards. All applicants must maintain records of accidents.		



Responsible use of chemicals	<p>No evidence of adverse effects of chemical use upon workers, smallholders or nearby communities.</p> <p>No evidence of pollution of soil, air or water through chemical use.</p> <p>Compliance with the FAO International Code of Conduct on the Distribution and Use of Pesticides.</p> <p>Compliance with the Stockholm Convention on the list of forbidden chemicals.</p>	<p>International Agreements:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Stockholm Convention</li> <li>▪ FAO Code of Conduct on the Distribution and Use of Pesticides</li> <li>▪ ICESCR Article 12</li> </ul> <p>Sustainability Standards:</p> <p>[127] RSPO</p> <p>[128] Basel Criteria</p>	
Plantations, mills and distilleries should deal fairly with smallholders and other local businesses	<p>Evidence that all parties understand contractual agreements they enter into, and that contracts are fair, legal and transparent, and that all costs, fees and levies are explained and agreed in advance.</p> <p>Current and past prices for produce are publicly available.</p> <p>Pricing mechanisms for produce, inputs and services are clearly documented.</p> <p>Agreed payments to suppliers and smallholders are made in a timely manner.</p> <p>Debt repayment schemes are fully transparent and operate on a fair rate of interest.</p> <p>There is no discrimination between men and women smallholders in any of the above.</p>	<p>Sustainability Standards:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– RSPO</li> <li>– Basel Criteria</li> </ul>	<p>The potential of equitable smallholder agriculture to contribute to rural poverty alleviation is widely recognised. However, whilst many biofuel crops may be suitable for smallholder cultivation, smallholders face huge power imbalances when dealing with large agribusiness or plantations. Consequently, they are easily exploited.</p> <p>In order the small farmers might benefit from biofuel production, and to avoid scenarios in which they get caught in cycles of debt, standards that require large companies to treat farmers fairly and transparently are needed.</p>

Principle	Criteria	Relevant Agreements	Comment
Free, Prior and Informed Consent	The right to use the land can be demonstrated and is not legitimately contested by local communities with demonstrable legal or customary rights.	International Agreements: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 169</li> <li>▪ UNDRIP Article 10 and Article 32(2)</li> <li>▪ ICESCR Article 1 (1)</li> <li>▪ ICCPR Article 1 (1)</li> <li>▪ CEAFRD Article 5 (c)</li> <li>▪ UDHR Article 17</li> </ul> Sustainability Standards: <ul style="list-style-type: none"> <li>– RSPO</li> <li>– Basel Criteria for Soy</li> <li>– FSC</li> </ul>	The right to Free, Prior and Informed Consent is widely acknowledged in international law, conventions and declarations. For example the UN Committee on the Elimination of Racial Discrimination, which interprets the International Convention on the Elimination of Racial Discrimination, has recommended that to fulfil their obligations under the Convention, states should “ensure that members of indigenous peoples have equal rights in respect of effective participation in public life and that no decisions directly relating to their rights and interests are taken without their informed consent.”
	Local people are compensated for any agreed land acquisitions and relinquishment of rights, subject to their free, prior and informed consent and agreements negotiated through their own institutions.		
	Use of the land for biomass cultivation does not diminish the legal rights, customary rights or traditional rights of other users without their free, prior and informed consent.		
Consultation and communication with local communities	There are documented and implemented policies and procedures for open and transparent communication with local communities and other affected stakeholders before commencement of any project and on an ongoing basis on for example, plans for expansion, construction, sale of the plantation, restructuring etc.	International Agreements: <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ ILO Convention 169</li> <li>▪ UNDRIP Article 10 and Article 32(2)</li> <li>▪ ICESCR Article 1 (1)</li> <li>▪ ICCPR Article 1 (1)</li> </ul> Sustainability Standards: <ul style="list-style-type: none"> <li>– RSPO</li> <li>– FSC</li> <li>– Basel Criteria</li> </ul>	Free, Prior and Informed Consent is also explicitly recognised in the UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples and ILO Convention 169.

Finally, it is important to note that certification schemes and standards, can represent a significant barrier to entry for smallholder farmers, either because the standards are developed with plantations in mind, or because the farmers lack the resources or other means necessary to engage with audit processes and ensure compliance. Therefore inadvertently, certification schemes may prevent smallholder farmers from engaging with new markets and lifting themselves out of poverty.

**It is therefore absolutely critical that any set of standards, whether for environmental or social criteria, provide provisions for smallholders, such as specially designed criteria, financial support, or group certification schemes.**

## Annexe 3: Tableau sur la consommation alimentaire (enquête 2004)

Tabel 1

Enquête de consommation alimentaire, Belgique, 2004  
Consommation habituelle des aliments (mL/jour ou g/jour) dans la population générale de 15 ans et plus  
en comparaison avec la pyramide alimentaire

Groupes d'aliments	Recommandation	Femmes			Hommes			Total		
		Consommation habituelle	Différence relative (%) entre la consommation habituelle et la recommandation	% de la population répondant à la recommandation	Consommation habituelle	Différence relative (%) entre la consommation habituelle et la recommandation	% de la population répondant à la recommandation	Consommation habituelle	Différence relative (%) entre la consommation habituelle et la recommandation	% de la population répondant à la recommandation
Eau (eau, café, thé, bouillon)	= 1500 mL	1243.8	82.9	28.7	1155.7	77.0	23.6	1201.7	80.1	26.2
Céréales	[175-420] g	110.6	63.2	7.3	156.6	89.5	34.0	133.0	76.0	20.7
Pommes de terre	[210-360] g	245.0	100.0	43.6	366.2	100.0	42.6	306.6	100.0	42.3
Légumes	= 350 g	138.4	39.5	0.2	138.1	39.5	0.0	138.3	39.5	0.1
Fruits	= 250 g	134.4	53.8	7.9	99.4	39.8	6.0	118.2	47.3	7.6
Produits laitiers sans les fromages	[450-600] g	151.8	33.7	1.6	165.9	36.9	3.1	158.6	35.2	3.3
Fromages	[20-40] g	26.9	100.0	31.7	34.0	100.0	6.0	30.2	100.0	18.1
Viande, poissons, oeufs, produits de substitution	[75-100] g	126.6	126.6	17.4	204.1	204.1	1.7	161.1	161.1	8.6
Matière grasse à tartiner	= 80 g	16.4	100.0	97.3	26.2	100.0	90.4	21.2	100.0	93.7
Superflus (y compris l'alcool)	< 100 g*	300.1	300.1	11.8	677.6	677.6	3.3	481.2	481.2	8.0
Superflus (sans l'alcool)	< 100 g*	196.7	196.7	30.9	342.8	342.8	17.9	266.3	266.3	24.1

\* Selon les recommandations, la consommation des aliments du groupe des superflus doit être de 0 g/j

Tableau 2

Enquête de consommation alimentaire, Belgique, 2004  
Consommation habituelle des macro nutriments (pourcentage d'énergie (en%)/jour) dans la population générale de 15 ans et plus  
en comparaison avec les recommandations du Conseil supérieur de la santé

	Recommandation	Femmes		Hommes		Total	
		Consommation habituelle	% de la population répondant à la recommandation	Consommation habituelle	% de la population répondant à la recommandation	Consommation habituelle	% de la population répondant à la recommandation
Graisses	= 30 en%	37.0	13.8	38.9	7.3	37.9	10.7
Graisses saturées	= 10 en%	16.0	2.6	16.0	3.4	16.0	3.0
Graisses mono-insaturées	[10-14.7] en%	13.4	62.3	14.1	56.7	13.8	59.4
Graisses poly-insaturées	[5.3-10] en%	6.7	59.1	7.1	65.5	6.9	61.9
Glucides	> 55 en%	46.4	9.0	45.0	5.7	45.8	7.5
Protéines	= 10 en%	16.6	99.0	16.0	99.0	16.3	99.0

#### **Annexe 4. Membres de l'AG ayant droit de vote qui ont participé au vote pour cet avis**

- 3 des 4 président et vice-présidents:  
T. Rombouts, A. Panneels, *J. Turf*.
- 4 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:  
R. de Schaetzen (Natagora), J. Gilissen (IEB), J. Miller (IEW), *S. Leemans* (WWF)
- 5 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:  
*J. Dalemans* (Broederlijk Delen), B. Gloire (oxfam), A. Heyerick (VODO), B. Van den Berghe (11.11.11), *N. Van Nuffel* (CNCD)
- Les 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:  
C. Rousseau (Test Achat), *M. Vandercammen* (CRIOC)
- Les 6 représentants des organisations des travailleurs:  
*B. De Wel* (CSC), D. Van Oudenhoven (CGSLB), C. Rolin (CSC), *S. Storme* (FGTB), D. Van Daele (FGTB), *A. Vermorgen* (ACV)
- Les 6 représentants des organisations des employeurs:  
I. Chaput (Essenscia), A. Deplae (UCM), A. Nachtergaele (FEVIA), M.-L. Semaille (FWA), P. Vanden Abeele (Unizo), *O. Van der Maren* (FEB).
- 0 des 2 représentants des producteurs d'énergie
- Les 6 représentants des milieux scientifiques:  
M. Carnol (ULg), R. Ceulemans (UA), L. Helsen (KUL), D. Lesage (UG), J.-P. Van Ypersele (UCL), E. Zaccai (ULB)

**Total: 32 des 38 membres ayant voix délibérative**

*Remarque: les noms des personnes qui ne sont pas encore nommées en tant que membres du conseil sont notés en italique.*

#### **Annexe 5. Réunions de préparation de cet avis**

Le groupe de travail ad hoc 'système alimentaire durable' s'est réuni les 4 et 25 juin, 7 juillet, 8, 18 et 28 septembre, 19 et 30 octobre, 13 et 20 novembre, 4 et 18 décembre, 7, 18 et 28 janvier, 4 et 22 février, 4 et 15 mars, pour préparer cet avis.

#### **Annexe 6. Personnes ayant collaboré à la préparation de cet avis**

- Catherine ROUSSEAU (CRIOC, présidente du groupe de travail)
- An NACHTERGAELE (FEVIA, vice-présidente du groupe de travail)

##### ***Membres avec voix délibérative et leurs représentants***

- Françoise BODSON (UAW – FAW)
- Esmeralda BORGIO (BBL)
- Elke CELIS (BOERENBOND)
- Jehan DECROP (CSC)
- Lionel DELVAUX (IEW)
- Stéphane DESGAIN (CNCD - 11.11.11 - PFSA)

- Joeri DESWARTE (FEDIS)
- Anaïs DEVILLE (CRIOC)
- Anne DE VLAMINCK (CSC)
- Linn DUMEZ (BBLV)
- Brigitte GLOIRE (Oxfam Solidarité)
- Nele CATTOOR (UNIZO)
- Sabien LEEMANS (WWF)
- Tobias LEENAERT (EVA)
- Isabelle LETAWE (CJEF)
- Amélie NASSAUX (IEB)
- Iris PENNINGCKX (Boerenbond)
- Tom QUINTELIER (FEVIA)
- Robert REMY (Test Achats)
- Julien RIBAUDO (Oxfam)
- Marie-Laurence SEMAILLE (FWA)
- Anne THIBAUT (IEW)
- Piet VANDEN ABEELE (UNIZO)
- Stéphane VANDEN EEDE (Associations 21)
- Olivier VAN DER MAREN (FEB)
- Gert VANDERMOSTEN (VODO)
- Annick VANDERPOORTEN (WWF)
- Diana VAN OUDENHOVEN (CGSLB)
- Pieter VERHELST (Boerenbond)
- Françoise VERHEYEN (CJEF)
- Kristof VOLCKAERT (Boerenbond)

***Conseillers scientifiques, observateurs et experts invités***

- Patricia DELBAERE (Federaal planbureau)
- Xavier GELLYNCK (UGent)
- Luc OGIERS (FOD Economie, KMO, Middenstand en Energie)
- Erik PAREDIS (UGent)
- Anne-France RIHOUX (cellule stratégique Ministre Maignette)
- Martine VANDERVENNET (SPP DD)
- Katrien VANLEMBERGEN (UGent)
- Gaetan VANLOQUEREN (UCL)
- Natacha ZUINEN (Bureau fédéral du Plan)

***Secrétariat***

- Jan De Smedt
- Pieter Decruynaere
- Vania Malengreau
- Koen Moerman